



2025

07 NOVEMBRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Réunion de l'Assemblée départementale

Date de Publication : 22 décembre 2025

Conseil départemental du 7 novembre 2025
Ordre du jour

N° Rapport	Titre	Rapporteur
	CANTAL ATTRACTIF	
1	Station du Lioran - Tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2025-2026	Jean-Jacques MONLOUBOU
2	Avenant n°4 au contrat de DSP pour la gestion de l'exploitation du domaine skiable du Lioran relatif à la mise à disposition d'une salle hors-sac et du garage attenant à la SAEM Super Lioran Développement	Annie DELRIEU
3	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de « L'Arche des Neiges » au Lioran	Didier ACHALME
4	Charte d'engagement - Mobilisation partenariale pour une valorisation de l'Offre Foncière et Immobilière à destination des Acteurs Économiques	Jamal BELAIDI
	CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES	
5	Soutien financier à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques versée aux Départements par la CNSA	Sylvie LACHAIZE
6	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n°1 au contrat du territoire d'Aurillac Agglomération	Valérie CABECAS
7	Fonds Cantal Solidaire : réévaluation de l'engagement financier 2025 du Département et attribution de subventions 2025	Valérie CABECAS
	CANTAL INNOVANT	
8	Fonds Cantal Innovation - Appel à projets Création, modernisation et sécurisation d'espaces d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes professionnels	Valérie CABECAS
	ADMINISTRATION GENERALE	
9	Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'Etat (Direction des Archives départementales)	Isabelle LANTUEJOUL
10	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
11	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal	Isabelle LANTUEJOUL
12	Renouvellement des désignations de représentants du Conseil départemental au Conseil de surveillance des centres hospitaliers du Cantal	Bruno FAURE
13	Convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)	Céline CHARRIAUD
14	Convention portant dispositions financières régime d'avances avec l'UGAP	Céline CHARRIAUD
15	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
16	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président	Céline CHARRIAUD
17	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
18	Constitution de provisions 2025	Bruno FAURE
19	Décision Modificative	Bruno FAURE
20	Orientations budgétaires 2026	Bruno FAURE



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre à 09 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 17 octobre 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROQUETTE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamel BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.
Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.
Florian MORELLE donne pouvoir à Dominique BEAUDREY.
Valérie SEMETEYS donne pouvoir à Gilles COMBELLE.
Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Bonjour à tous, je vous propose de bien vouloir prendre place pour que nous puissions ouvrir cette session.

Tout d'abord, pour vous dire que nous avons quelques absents, au premier rang desquels nos parlementaires qui, vous l'aurez suivi, sont retenus à l'Assemblée pour des sujets qui nous concernent, des sujets importants (le vote du budget). Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL, Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE. Florian MORELLE, qui est absent également, donne pouvoir à Dominique BEAUDREY, Valérie SEMETEYS à Gilles COMBELLE, et Christophe VIDAL, qui est à l'assemblée générale de la FDSEA, qui se tient au même moment à Aurillac, donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Je vous propose de désigner Marie-Hélène ROQUETTE en tant que secrétaire de séance.

On se retrouve aujourd'hui pour cette nouvelle séance du Conseil départemental et c'est une séance importante, puisque c'est une séance durant laquelle on va débattre, entre autres, sur les orientations budgétaires de notre collectivité.

C'est un exercice qui est important, qui est essentiel. C'est un exercice aussi qui est périlleux, parce qu'il doit nous permettre, d'une part, d'affirmer nos axes, nos objectifs politiques, tout en prenant compte notre environnement, qu'il soit politique ou économique. En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, cela doit nous permettre d'approcher, de définir notre stratégie financière et budgétaire pour l'année qui vient, mais aussi sur les deux-trois années à venir.

Aujourd'hui, il ne vous aura pas échappé que, pour ce qui est de notre environnement, le moins que l'on puisse dire, c'est que celui-ci est pour le moins instable, que ce soit au niveau politique, que ce soit au niveau économique ou que ce soit au niveau social. Et puis cette situation n'est pas nouvelle : on finit par s'y habituer finalement, parce que l'année dernière, à la même date, lorsque nous étions en session d'orientation budgétaire pour aborder 2025, on imaginait pouvoir repartir dans une période d'une certaine stabilité avec le Gouvernement BARNIER. Il n'en a rien été. Vous connaissez la suite de l'histoire. Puis on est passés par le Gouvernement BAYROU ; on a eu le celui « avorté » de LECORNU 1 et nous en sommes au Gouvernement LECORNU 2 qui, visiblement, aura les pires difficultés pour faire adopter son budget et semble d'ailleurs avoir comme seule ambition, de faire durer les débats, pour finalement constater la nécessité de doter notre pays d'un budget par ordonnance !

Pourtant, dans ce paysage politique et budgétaire incertain et tendu que l'on connaît au niveau national, le Cantal continue de se distinguer. On maintient notre trajectoire financière, un niveau d'endettement que l'on supporte, un niveau d'endettement qui est maîtrisé et une bonne capacité d'investissement, même si celle-ci tend à s'étioler au cours de ces dernières années. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse et d'un cap politique clair dont nous aurons l'occasion de discuter.

Certes, ces incertitudes sont pesantes, dans le projet de budget initial du Gouvernement, l'effort demandé aux collectivités était estimé à 5 milliards. Passé entre les Fourches caudines des assemblées, la volonté est de le ramener aux alentours des 2 milliards. Pour ce qui est de notre part, on anticipe un effort similaire à celui de 2025, c'est-à-dire de l'ordre de 3 M€. N'oublions pas que nous avons la CNRACL, qui s'élève à peu près à 750 000 € pour le Département du Cantal ; on a bien évidemment l'inflation à prendre en compte et différentes mesures, en espérant que, face à un État aux abois, nous ne soyons pas intégrés dans les prélèvements sur nos recettes, notamment dans le dispositif du DILICO.

Nous aurons bien évidemment d'autres rapports à examiner aujourd'hui. Ils s'inscrivent dans cette cohérence. Ils traduisent l'engagement constant de toute la collectivité, que ce soit des élus, mais également des agents, au service des Cantaliens, d'une part, en soutenant des acteurs locaux, le monde associatif, et d'autre part, par notre

mobilisation concrète pour améliorer le quotidien de chacun. En un mot, ces rapports témoignent de notre volonté de faire du Cantal un territoire toujours plus attractif, plus innovant et plus solidaire.

On ouvrira l'examen des rapports avec le Lioran qui est un des moteurs économiques et touristiques du département. Puis on a quelques rapports techniques, notamment liés à la validation des tarifs des remontées mécaniques de notre gestionnaire, qui sont liés à une révision du périmètre de la DSP. C'est surtout le projet de restructuration et d'extension de « l'Arche des Neiges » qui symbolise notre ambition. Ce bâtiment emblématique doit devenir un pôle indoor multi-activités, moderne, économique en énergie bien évidemment, permettant à la fois de répondre aux besoins d'activités « d'après-ski », mais également de permettre le développement d'activités tout au long de l'année. Ce projet s'inscrit également dans le cadre du contrat de Plan que nous avons validé et qui lie le Département à la Région. Il bénéficiera d'un très large soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il vous sera proposé aujourd'hui, concrètement, d'engager un concours de maîtrise d'œuvre. Cette opération incarne notre volonté politique de faire du Lioran une station quatre saisons, performante et attractive, au bénéfice de tout le département.

Dans le même esprit, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes nous propose de nous associer à une démarche qui vise à recenser l'offre foncière et immobilière touristique de notre territoire. En effet, on a trop d'établissements vacants, inexploités, et de patrimoines à réhabiliter. Destinée à mettre en relation ces opportunités avec des porteurs de projets et des acteurs économiques, je vous propose de nous associer à cette démarche. C'est une manière concrète de soutenir le développement durable et un développement touristique équilibré sur notre territoire.

Sur le plan des solidarités, notre action demeure constante également. Grâce à notre volontarisme et à notre relation de confiance avec les SAAD, il vous sera proposé de répondre favorablement à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et de solliciter l'attribution d'une dotation supérieure à 400 000 €, pour améliorer les conditions de travail et la mobilité des aides à domicile. Ce dispositif permettra, notamment, l'acquisition de véhicules électriques, la participation à l'entretien des véhicules, à la location de ces véhicules, pour leur faciliter les déplacements professionnels. C'est une mesure concrète, attendue et juste, pour des personnels qui contribuent au quotidien de la solidarité humaine sur le territoire.

Concernant la solidarité territoriale, nous aurons deux rapports. L'un concerne la validation de l'avenant au contrat de développement d'Aurillac Agglomération. Il permet d'ajouter et de valider plusieurs projets portés par des Communes, mais dont l'intérêt dépasse largement les limites communales. Et puis, à titre exceptionnel, la réaffectation de crédits non consommés par Aurillac Agglomération.

Dans le même esprit, il vous sera proposé de valider un complément d'affectation au titre du Fonds Cantal solidaire pour six Communes. C'est à la marge, puisque, globalement, sur l'exercice, nous aurons accompagné quasiment 180 Communes. Ces interventions traduisent l'attention constante du Département envers les Communes, quelle que soit leur taille.

La culture, pour sa part, ne sera pas en reste dans cette séance. Vous aurez à vous prononcer sur l'engagement d'un appel à projets au titre du Fonds Cantal Innovation. L'objectif est de soutenir la modernisation, sécuriser voire créer des espaces d'exposition d'œuvres d'artistes professionnels. Cette initiative permettra d'accompagner plusieurs lieux culturels, plusieurs collectivités, dans leur mise aux normes et leur développement.

C'est vrai que l'actualité nous rattrape. Le récent vol des bijoux et joyaux de la couronne au Louvre nous a rappelé à tous combien il était important de travailler sur la sécurité des œuvres, sur l'ensemble du territoire. Dans un département où la culture est souvent portée par des structures de proximité, il est de notre devoir de les aider à sécuriser, à moderniser et à valoriser ces lieux d'exposition.

Enfin, après l'examen du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, plusieurs délibérations que je vais qualifier « d'administration générale » seront à discuter, que ce soit la mise à disposition de personnels aux archives départementales, ou encore la mise à jour du tableau des emplois. Autant de décisions qui renforcent la qualité et le fonctionnement de notre service public départemental.

On terminera la séance, comme je l'ai signalé au début de mon propos, par notre débat d'orientations budgétaires. Je souhaite que ce dernier nous permette d'échanger librement sur les options qui s'offrent à nous et d'affiner notre stratégie budgétaire.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, la séance qui s'ouvre s'inscrit sous le signe d'une gestion rigoureuse et d'un avenir pour le Cantal qu'on souhaite solide et maîtrisé. Il vous est proposé de tenir un cap : le cap de l'investissement, le cap du soutien à nos communes, le cap du soutien au monde associatif et celui de la protection des plus fragiles au moyen d'une gestion exigeante et rigoureuse.

J'en ai terminé de mon propos introductif. Y a-t-il des demandes de prise de parole avant que nous débutions l'examen des rapports ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'engager cet examen, mais avant, une fois n'est pas coutume, je ne vais pas oublier de faire adopter le procès-verbal du précédent Conseil départemental.

Approbation du procès-verbal de la session du 26 septembre 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des remarques particulières sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons à l'examen des premiers rapports – le premier rapport étant celui des tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2025-2026. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

1. Station du Lioran – Tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2025-2026

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Ce rapport, qui est le premier de la journée (d'une longue journée, je crois), concerne bien les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2025-2026. Simplement vous rappeler que, dans le cadre de la délégation de service public signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement, portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable et les activités annexes à la station du Lioran, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur la grille tarifaire annexée. Vous avez plusieurs tableaux, dans les pages suivantes, qui vous rappellent les tarifs pratiqués, et les tarifs et l'augmentation proposés. Suite à une augmentation de 5,33 % pour la saison 2024-2025, il vous est proposé de poursuivre l'évolution des tarifs, avec une augmentation globale de 5,60 % pour l'année 2025-2026 à venir, pour plusieurs raisons, celle-ci étant la première, compte tenu de l'évolution des charges et de l'inflation constatée sur les dernières années pour les charges d'exploitation (électricité, pièces de rechange des remontées mécaniques, etc.), et d'une volonté de s'aligner sur les tarifs pratiqués sur la région, sur d'autres stations de ski locales et de proximité.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la délibération suivante : adopter et valoriser la proposition qui est faite, sachant que le conseil d'administration de la SAEM a émis un avis favorable à la grille tarifaire 2025-2026.

Ce rapport a obtenu deux avis favorables, un de la Deuxième Commission et un de la Première Commission.

Il vous est demandé d'approuver l'ensemble des statuts qui vous sont proposés, et l'ensemble des chiffres et des augmentations cités.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Ce dossier est un peu technique, puisque, vous l'avez vu, il y a toute une grille tarifaire qui est proposée par notre exploitant, notre bénéficiaire de la DSP. Ce qu'on peut souligner, c'est que, ces dernières années, au niveau de la SAEM, nous avons souffert des tarifs de l'électricité. Je vous rappelle qu'avant crise, on achetait le mégawattheure 43 € ; actuellement, nous sommes à 340 et quelques (343, me semble-t-il) ; et, au 1^{er} janvier 2026, nous allons revenir à des tarifs qui seront plus raisonnables, puisque nous allons revenir sur des tarifs de l'ordre de 93 €. C'est une bonne nouvelle pour la SAEM, ce qui nous permettra d'envisager des résultats plus favorables, bien évidemment sous réserve d'une année d'enneigement satisfaisante.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces tarifs ? Il n'y en a pas, donc je propose de les approuver. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ils sont approuvés. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'avenant n° 4 au contrat de DSP pour la gestion d'exploitation du domaine skiable du Lioran. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

2. Avenant n° 4 au contrat de DSP pour la gestion de l'exploitation du domaine skiable du Lioran relatif à la mise à disposition d'une salle hors-sac et du garage attenant à la SAEM Super Lioran Développement

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Toujours sur le Lioran, un avenant n° 4 avait été approuvé lors du Conseil départemental du 20 juin 2025, pour la mise à disposition de la salle hors-sac à la SAEM du Lioran. Il s'avère que des compléments sont à ajouter concernant la mise à disposition d'un garage. Cet avenant n'ayant pas encore été signé, il est proposé d'annuler la délibération du 20 juin 2025, afin d'intégrer les compléments dans cet avenant n° 4.

L'avenant n° 4 au contrat de DSP du Lioran a pour objectifs :

- de formaliser la mise à disposition de la salle hors-sac à la SAEM Super Lioran Développement suite aux travaux d'aménagement ;
- de retirer le reste des espaces du bâtiment en vue de travaux de restructuration, permettant la mise à disposition à d'autres porteurs de projet (exemple : mairie de Laveissière pour un accueil de jeunes enfants). En effet, les locaux du premier étage étant inoccupés, des travaux de curage des espaces intérieurs et une réhabilitation de l'enveloppe du bâtiment seront effectués, afin d'y accueillir de nouvelles activités pouvant être confiées à des tiers ;
- de maintenir le garage attenant à la salle hors-sac dans le périmètre des biens mis à disposition de la SAEM Super Lioran Développement, afin de faciliter la gestion partagée de ce local unique. En effet, bien que le Ski Club du Lioran ait formulé une demande de mise à disposition de ce garage, la SAEM souhaite conserver une partie de cet espace pour ses besoins de stockage. Une convention d'occupation de la salle hors-sac viendra compléter cette mise à disposition. Pour répondre à ces besoins, il est proposé que la SAEM Super Lioran Développement établisse une convention avec le Ski Club du Lioran pour organiser la mise à disposition partielle du garage.

Considérant le besoin d'un espace aménagé permettant aux randonneurs et skieurs de se restaurer ou de se reposer à l'abri des intempéries, considérant la demande de mise à disposition par le Ski Club du Lioran du garage attenant à la salle hors-sac et le souhait de la SAEM Super Lioran Développement de conserver une partie de ce garage pour ses propres besoins de stockage, il vous est proposé :

- d'annuler la délibération n° 25CD02-4 du Conseil départemental du 20 juin 2025, validant l'avenant n° 4 au contrat de DSP ;
- d'approuver l'avenant n° 4 au contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable du Lioran, prenant en compte la mise à disposition 1) de la salle hors-sac ainsi que la description du bâtiment n° 1 « Rocher du Cerf », 2) du garage/local de stockage attenant à la salle hors-sac dans le périmètre des biens mis à disposition de la SAEM Super Lioran Développement ;
- d'autoriser la SAEM Super Lioran Développement à établir une convention avec le Ski Club du Lioran pour organiser la mise à disposition partielle du garage ;
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, le premier Vice-Président en charge des grandes infrastructures, à signer ledit avenant n° 4.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vous avez compris que c'étaient des ajustements, puisque l'ensemble des bâtiments qui sont au Lioran sont intégrés dans notre DSP, qui aujourd'hui bénéficie à la SAEM. Là, étant donné que nous mettons des parties à disposition de la mairie pour développer des services (normalement, cela devrait concerner la garderie), on les sort du bénéfice de la SAEM et de sa responsabilité aussi, pour pouvoir conventionner avec la commune. Donc on met de la clarté et de la mise à jour dans notre mise à disposition de bâtiments.

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 3, lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de L'Arche des Neiges au Lioran, et c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

3. Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de « L'Arche des Neiges » au Lioran

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues. La patinoire, qu'on dénomme « L'Arche des Neiges », mais qui est plus connue sous le titre de « la patinoire » au Lioran, est un équipement emblématique qui a été conçu par l'architecte Vittorio MAZZUCCONI à la fin des années 70, entre 1977 et 80. Une architecture remarquable, mais un peu compliquée à moderniser. Énergétiquement parlant et fonctionnellement parlant, il faut qu'elle puisse répondre aux normes actuelles – ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle –, et surtout répondre aux attentes futures des usagers si on se projette dans l'avenir pour le Lioran. Donc le projet viserait à transformer en un pôle indoor multi-activités, avec une sélection peut-être d'activités qu'on pourrait créer en innovant : l'escalade, des jeux en hauteur, déplacer le restaurant, créer un espace bien-être... Enfin bref, modifier fondamentalement cette patinoire. Il faut renforcer l'attractivité touristique toute l'année et requalifier les abords immédiats, pour améliorer la cohérence du site. Ça, c'est en lien avec le réaménagement total de la prairie des Sagnes, et avoir une continuité sur cette architecture. Un budget important : un budget travaux qui est estimé aux alentours de 7 200 000 €. Le concours de maîtrise d'œuvre – qui est obligatoire, bien entendu, compte tenu des sommes engagées – garantira la qualité architecturale et environnementale. On va l'organiser en concours restreint : on prévoit une indemnité de 40 000 € pour les candidats. Un calendrier qui inclura un lancement en novembre 2025 et la désignation du lauréat en mai 2026. Le coût global, avec les honoraires, l'étude annexe, les taxes, s'élèvera à peu près à 10 800 000 €. À noter que ce projet (c'est important) bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 4,5 M€, dans le cadre du plan État-Région 2021-2027.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé d'approver le lancement du concours et du préprogramme associé. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je pense que c'est un enjeu important pour le développement de notre territoire, sans compter qu'avec le réchauffement climatique, on est tous bien conscients que la station du Lioran aura de moins en moins de neige. Tout ce qui contribue à faire évoluer la station du Lioran vers une station quatre saisons, aujourd'hui, fait partie des axes que je crois consensuels dans cette assemblée, pour offrir à cette activité touristique et économique un débouché qui ne soit pas climato-dépendant. Donc, bien évidemment, notre groupe souscrira à cette démarche, puisque, encore une fois, je pense que c'est plus porteur d'avenir que les canons à neige que l'on envisage d'installer, même s'ils sont parfois nécessaires pour préserver le tissu neigeux. Nous avons tous vu les prévisions météorologiques à l'échelle de dix, quinze ans : il y aura besoin de ces structures-là pour avoir une station quatre saisons qui permettra de faire des activités, y compris quand il n'y aura pas de neige du tout. Et particulièrement les hivers qui nous sont annoncés. Donc, bien évidemment, on souscrit totalement à cette stratégie, en tout cas sur cette Arche des Neiges, qui risque de devenir plus une arche tout court, mais en tout cas, c'est une très bonne démarche pour maintenir l'activité de ce pôle économico-touristique qui me semble plus porteur d'avenir que d'autres décisions que nous sommes amenés parfois à prendre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Effectivement, me réjouir également de ce consensus autour de la station du Lioran – une station de montagne, devrait-on dire –, puisque, effectivement, nous avons pris la mesure de l'évolution climatique, et pour répondre à Pierre MATHONIER, je crois qu'il n'est pas dans nos intentions (en tout cas, je le souhaite) que nous puissions (comme il vient de l'indiquer) nous engager encore à installer de nombreux canons à neige. Il faut reconnaître que, déjà, l'équipement de la station du Lioran en canons à neige est très satisfaisant, puisque c'est plus de 80 % du domaine skiable qui est équipé. Donc là, bien évidemment, il n'est pas question de s'engager sur ce type d'investissement.

Néanmoins, L'Arche, qu'on pourrait appeler « L'Arche des Montagnes », à défaut de l'appeler « L'Arche des Neiges », est un véritable marqueur urbanistique de la station du Lioran. Et là aussi, désormais, la station du Lioran fait partie intégrante du grand site du Puy Mary, et donc le grand site, la SAEM du Lioran et les territoires seront particulièrement vigilants et engagés sur cette transition énergétique. Néanmoins, vous le savez tous, encore pour quelques années, je l'espère, l'activité du blanc et les activités de ski alpin constituent la majeure partie des recettes économiques. Il ne faut pas l'oublier. Bien sûr, dans trente ou quarante ans, peut-être le ski sera plus limité... En tout cas, pour l'instant, je me félicite à la fois des choix que nous opérons, et puis, lorsque j'entends, Didier, 10 M€ engagés au Lioran, encore une fois, c'est un signe fort du dynamisme et de la vision de l'avenir que nous avons du département du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Je voudrais juste apporter un petit complément, parce que nous sommes évidemment d'accord sur le fait que « L'Arche des Montagnes » est un bâtiment emblématique qu'il s'agit de rénover, et, en l'état où il est aujourd'hui, il n'y a pas de sujet. Néanmoins, du Jura à l'Auvergne, en passant par l'Isère ou les Pyrénées, des stations qui s'engagent vers une transition quatre saisons, on en connaît un certain nombre, et le dernier rapport qui avait été remis à ce sujet à Élisabeth BORNE sur ces questions-là indiquait que, pour que ce modèle fonctionne, il est préférable qu'il soit adossé à un marqueur, en lien à un village qui rend les vacances sur ce site-là plus attractives qu'ailleurs. Nous aimerais que cette stratégie qui s'initie à peine là puisse être adossée à une vraie rénovation de l'ensemble du village du Lioran, pour qu'en fasse un marqueur, et que ce ne soit pas une coquille vide à terme, parce que, si personne ne vient, on sait comment ça se passe... Si le monde vient quand les remontées tournent, ça fonctionnera, mais si, dès que les remontées s'arrêtent, personne ne vient parce qu'il n'y a pas un marqueur villageois territorial fort, ça ne fonctionnera pas, et cet investissement qui est important – 10 M€, ce n'est pas rien, on le refuse ailleurs, sur d'autres patrimoines de notre territoire... Donc on souhaite qu'il y ait une vraie stratégie sur le village du Lioran, qui soit vraiment initiée pour rendre attractif toute l'année ce territoire, indépendamment de la question de la neige.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Oui, reprendre la parole, pour dire qu'il y a aussi une stratégie avec les collectivités, en particulier les communes et les communautés de communes, et qu'on va participer à l'amélioration globale de la station. Le Lioran souffre d'un petit problème d'identité, parce que ça n'est pas un village historique, avec l'église au milieu du village, comme on l'entend souvent et qu'on voit dans les photos de villages savoyards. Pour autant, la fréquentation est plutôt bonne, l'été, et même très bonne, et on va certainement avoir une fréquentation en hausse. Il faut améliorer, vous l'avez dit, les pratiques sportives, les pratiques de sport nature, les pratiques qui sont possibles à cette altitude-là avec la fraîcheur qu'on a l'été et qu'on ne retrouve pas ailleurs. Et ça, ça va être un critère, je pense, assez fondamental. On travaille, d'ailleurs, sur le plan qui s'appelle « le Lioran 2050 », sur lequel on réfléchit avec des sociétés d'études qui travaillent aussi sur les autres stations de neige, et les transformations pour l'avenir. Les prospectives ne disent pas que la quantité de neige va forcément diminuer, mais que, par contre, elle va tomber sur une durée beaucoup plus courte, comme on le connaît pour les pluies intenses pendant une période très courte, et que cette neige-là, il faudra la travailler, la garder, bien entendu, au mieux, pour avoir une saison la plus fiable possible.

Pour autant, l'engagement des collectivités autour du Lioran est fort. Évidemment, en tant que Président de Hautes Terres Communauté, je peux en parler un petit peu, mais Carladès va venir aussi (je l'espère) à nos côtés pour que le côté ouest du Lioran se développe aussi en cohérence avec ce qu'on fait l'autre côté. Il est prévu d'améliorer le plan Cantal sur des pratiques d'été qui donneront de la valeur au téléphérique, parce que ce sera un moyen d'accès. Il est prévu aussi d'améliorer en bas, et peut-être un jour d'avoir des structures qui permettront de profiter là aussi du bon climat de l'été, plus frais. Voilà, mais l'amélioration est globale. On a parlé aujourd'hui de L'Arche des Neiges, parce que c'est une étape assez fondamentale, mais l'aspect global sera complémenté.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

En quelques mots, qui ne sont pas une boutade, je rejoins complètement Stéphane FRECHOU – une fois n'est pas coutume –, pour lui dire qu'effectivement, je pense que vous partagez cette volonté, il n'est pas urgent d'effectuer des investissements pour qu'ils deviennent des coquilles vides. Là, pour le coup, je ne sais pas si vous pensez à d'autres équipements, mais notre volonté, c'est bien d'investir sur des structures qui seront opérantes et bien sûr durables.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean MAGE.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Juste une petite demande d'information ou une remarque innocente, c'est que, sur des travaux de cette ampleur, d'abord, je me réjouis de l'unanimité des membres présents pour ce projet, mais j'imagine que pour cela, et pour le financer, nous aurons recours à l'emprunt...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Soit nous l'aurons sur ce dossier-là, soit l'emprunt sera reporté sur d'autres choses, sur un autre dossier, mais forcément, ce sera le sujet des orientations, effectivement...

Je suis très content que ce dossier amène un consensus. Il est vrai que cette station est importante : on peut rappeler quand même que c'est 50 M€ de chiffre, c'est 600 emplois. C'est vrai qu'il y a la transition climatique, on est obligé de la prendre en compte. Je rappellerai qu'on a fait l'étude « Climsnow » à l'échelle 2050, qui nous donne 86 jours d'enneigement, avec des variations, alors qu'aujourd'hui, on est à 116 : effectivement, on a quand même une baisse. C'est vrai qu'un des points forts de la station, c'est le réseau d'enneigement qui a été réalisé avant, par nos prédecesseurs, et ça, c'est un réel atout aujourd'hui. Aujourd'hui, il n'est pas question – même si ça se discute dans une autre enceinte, celle de la SAEM, puisqu'aujourd'hui, c'est elle qui réalise ces investissements – d'étendre le domaine skiable. Au contraire, il est même question de le restreindre à terme. Par contre, il peut être question de moderniser les enneigeurs, parce que d'un enneigeur à l'autre, déjà on gagne en termes de production, on gagne aussi en termes de consommation énergétique. Donc, en termes de modernisation, ce sont des projets qui sont portés, qui sont réfléchis, tout du moins par la SAEM.

Sur ce projet, soyons clairs, on est sur le lancement d'un concours à maîtrise d'ouvrage sur la structure en tant que telle, c'est-à-dire comment on réhabilite cette structure dans sa masse, les installations techniques également qui sont à réaliser. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, nous avons une patinoire à l'intérieur, dont le système de refroidissement est qualifié « d'ancien ». Il est dépassé, énergivore, etc. Donc ça, c'est intégré. Pour ce qui est de l'utilisation à terme, l'idée, c'est d'avoir quelque chose qui soit polyvalent, à la fois pour pouvoir avoir des activités indoor sportives, mais qui peuvent être éventuellement événementielles, culturelles ou autres. Alors, sachant qu'à toute limite de la polyvalence... Trop vouloir être polyvalent, forcément, ça peut poser problème. Il faut savoir qu'on fait aussi appel à des privés pour imaginer quelle peut en être la gestion, pour imaginer quels peuvent en être les produits ou les activités à déployer dedans. Cela viendra effectivement dans un second temps.

On peut se satisfaire justement du soutien important de la Région sur ce dossier-là. Pour répondre à Stéphane FRECHOU, c'est une partie du projet sur la station qui reprend la requalification des espaces publics de la station, et en espérant générer un enthousiasme et un dynamisme auprès des propriétaires privés, pour la réhabilitation de leur hébergement ou de leurs infrastructures, ou autre. Tout ça, c'est un travail collectif qui doit être mené, à la fois initié par le Département, mais poursuivi ou accompagné par les communes et les intercommunalités qui sont sur site, et puis bien évidemment, par l'ensemble des prestataires privés.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je propose de mettre ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur la mobilisation partenariale qui nous est proposée par la Région, sur le recensement et la valorisation de l'offre immobilière à destination des acteurs économiques. C'est Jamel BELAIDI qui nous le rapporte.

4. Charte d'engagement – Mobilisation partenariale pour une valorisation de l'Offre Foncière et Immobilière à destination des Acteurs Économiques

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes propose une démarche innovante de mise en relation de l'offre foncière et immobilière et des besoins en hébergement touristique dans les territoires. Face à un déficit d'infrastructures adaptées, les partenaires territoriaux vont s'engager dans une action coordonnée pour identifier, qualifier et valoriser les opportunités locales. L'objectif est double : répondre aux attentes des opérateurs privés en quête de sites propices à l'investissement ; renforcer l'attractivité touristique des territoires en favorisant un tourisme durable et quatre saisons. La coordination générale du projet est assurée par l'échelon régional, en lien étroit avec le Département. Pour le département du Cantal, ces missions seront assurées par Cantal Destination. Il est proposé de signer une charte d'engagement qui formalise la volonté des partenaires de collaborer dans un esprit de transparence, de réactivité et de qualité. Elle encadre les modalités de coopération, les engagements réciproques et les principes de gouvernance du projet.

Il nous est donc demandé :

- d'approuver la charte d'engagement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à la mobilisation partenariale pour une valorisation de l'offre foncière et immobilière à destination des acteurs économiques,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite charte.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

Le constat au niveau régional, c'est qu'on peut avoir des établissements touristiques – on peut penser à l'hôtellerie, on peut penser à des campings, on peut penser à des parcs de loisirs (nous n'en avons pas chez nous, mais au niveau régional, il y en a peut-être quelques-uns), enfin des infrastructures touristiques –, et l'idée étant de se dire, au niveau régional, qu'on pourrait formaliser en quelque sorte un répertoire. L'enjeu de ce répertoire n'est pas tant de faire le recensement une fois, c'est d'arriver à le tenir à jour, de manière à ce que des investisseurs potentiels, des repreneurs potentiels puissent en avoir connaissance, que l'ensemble des personnels intervenant dans le tourisme, que ce soit au niveau de l'agence d'entreprises, que ce soit au niveau des offices de tourisme, ou autres, si nous sommes en contact avec des exploitants potentiels, on puisse rapidement leur proposer un établissement à reprendre, une structure à gérer. Donc c'est un recensement et une mise en relation. Dans ce cadre-là, indiscutablement, les intercommunalités, qui sont les plus proches du terrain, et les plus à même de connaître les infrastructures à reprendre, les consulaires aussi (la CCI pour ce qui est de l'hôtellerie ou autres), il faut que l'on arrive à associer à tout le monde, pour arriver à avoir ce répertoire le plus exhaustif possible et le plus à jour également. Peut-être en se concentrant dans un premier temps sur les établissements de capacité. Peut-être que ça ne concernera pas l'hôtel qui a six chambres, dans un premier temps, mais il faut que l'on arrive à formater. Surtout, c'est une question de fonctionnement. Et ce qui nous sert, nous, puisque lorsqu'on veut lancer une politique

d'attractivité, la moindre des choses, si l'on veut accueillir et aller chercher des investisseurs, encore faut-il savoir ce qu'on a à proposer de manière collective. Voilà pour ce qui est de cette organisation.

Des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je trouve que c'est une très bonne initiative. Je pense que le syndicat de l'hôtellerie va être bien évidemment très demandeur, puisqu'on a tous l'expérience de restaurants ou d'hôtels qui ferment (d'hôtels familiaux) et qui tuent la vie de nos communes, dans le Cantal et en milieu rural particulièrement. Donc je pense que c'est une très bonne initiative, et il me semble que ceux qui sont peut-être le plus proches de ces problématiques, c'est... Les intercos, évidemment, on a l'information, mais on a souvent l'information très tard, alors que l'UMIH a un réseau très actif et peut constituer un partenaire très efficace sur les personnes qui souhaitent se réinstaller dans des structures qui sont aujourd'hui disponibles.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, simplement, il ne faut pas le réduire uniquement à l'hôtellerie, parce que, sur des campings, on peut imaginer des campings municipaux où les communes ne veulent plus les gérer en direct et veulent les vendre, ou autre. On peut imaginer d'autres activités, etc. Donc c'est beaucoup plus large. C'est pour ça que les territoires peuvent être intéressants, faire boucler ce niveau-là, mais bien évidemment, je parlais des consulaires, mais l'UMIH pour le secteur de l'hôtellerie évidemment aussi. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. On peut se réjouir de cette dynamique régionale. Je pense que c'est important d'avoir un recensement des établissements pouvant être transformés, pouvant évoluer un petit peu vers la dynamique d'accueil touristique, parce qu'au regard des derniers chiffres de fréquentation territoriale, on s'aperçoit que les excursionnistes sont plutôt en augmentation, mais que, par contre, on ne peut pas dire que le nombre de nuitées augmente sur l'ensemble du territoire. Il faut comprendre le pourquoi. Bien souvent, on essaie de l'identifier par un manque d'accueil en hôtellerie, mais pas que, comme le soulignait le Président. Donc une réflexion autour d'hébergements d'une certaine capacité est plutôt intéressante et je pense qu'on verra d'un bon œil, certainement, des investissements éventuellement privés ou publics qui pourraient se repositionner sur cet accueil touristique. Donc vu d'un bon œil, le regard d'une nouvelle dynamique au niveau de l'accueil touristique, entre autres. Ça peut être aussi l'accueil de groupes, simple, et dont le département souffre de positions d'accueil.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant. On arrive sur un volet Solidarités : soutien financier à la mobilité. C'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

5. Soutien financier à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques versé aux Départements par la CNSA

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci. Soutien financier à la mobilité des aides à domicile et à l'organisation de temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques versé aux Départements par la CNSA.

Pour faciliter le quotidien des intervenants des services d'aide à domicile, la CNSA alloue aux Départements une dotation de 411 300 € ventilée de la façon suivante : pour 2025, 17 679 € et pour 2026, 393 632 €.

Cette dotation servira à l'achat ou à la location de véhicules de service électriques.

Ce sera aussi pour le versement éventuel d'une prime pour l'entretien des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels de ces aides à domicile, et du remboursement d'une partie du coût de la location de véhicules à usage professionnel et personnel.

Nombre de SAAD concernés par cette démarche : quatre SAAD dans le Cantal.

Ce dispositif est financé à 100 % par la CNSA et cette enveloppe doit par ailleurs servir aussi à financer l'organisation de temps de dialogue et d'échanges de bonnes pratiques professionnelles, afin d'améliorer les conditions de travail des salariés. Pour 2025, un montant de 821 € et 3 855 € pour 2026, soit un total de 415 987 €.

Il nous est demandé :

- d'approuver le programme général de soutien à la mobilité des aides à domicile et le programme favorisant l'organisation de temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques entre les professionnels de l'aide à domicile.
- de valider la répartition et l'utilisation de l'aide de 415 987 € attribuée au Département du Cantal par la CNSA au titre de l'exercice 2025.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? C'est un dossier important, puisque le rôle des SAAD est largement reconnu. Je vous rappelle que nous avons deux SAAD qui sont reconnus d'envergure départementale et habilités à l'aide sociale, que ce soit l'ASeD ou que ce soit l'ADMR. Bien évidemment, ce sont des structures où les agents, les personnels sont amenés à réaliser d'importants déplacements. Je pense que c'est un atout supplémentaire, une facilité supplémentaire qui sera apportée à ces agents.

Je rappellerai simplement que nous avons sept SAAD dans le département.

Y a-t-il des questions, des demandes de précisions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous continuerons maintenant avec de la solidarité territoriale : le contrat de développement. C'est l'avenant 1 au contrat de la communauté d'Aurillac Agglomération, et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

6. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat du territoire d'Aurillac Agglomération

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Le territoire d'Aurillac Agglomération bénéficie d'un contrat Cantal Développement pour la période 2022-2027.

Le contrat initial ne consommant pas toute l'enveloppe, de nouveaux projets sont aujourd'hui à ajouter :

- la restructuration du groupe scolaire de Jussac, pour une subvention de 204 000 € ;
- le réaménagement d'un commerce dans le centre-bourg de Sansac-de-Marmiesse, pour une subvention de 65 000 € ;
- la modernisation de l'espace sportif d'Arpajon-sur-Cère, pour une subvention de 100 000 € ;
- le réaménagement du club-house du stade de rugby de Saint-Paul-des-Landes pour une subvention de 21 000 €.

D'autre part, Aurillac Agglomération a fait part de son souhait de retirer le dossier de la passerelle autour du lac de Saint-Étienne-Cantalès, qui subit du retard. Il est donc proposé de le remplacer par le projet de rénovation de la pelouse du stade Jean-Alric, pour un montant de 103 085 €.

Les autres projets inscrits sur le contrat Cantal Développement initial restent inchangés.

Le projet de délibération vous propose donc :

- de considérer la demande d'Aurillac Agglomération d'intégrer les nouveaux projets au contrat Cantal Développement 2022-2027 et d'en remplacer un prévu au contrat initial ;
- d'autoriser, par dérogation, la possibilité de financer à plus de 25 % les projets de commerce à Sansac-de-Marmiesse et du bâtiment du stade de rugby de Saint-Paul-des-Landes ;
- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat Cantal Développement du territoire d'Aurillac Agglomération ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour assurer sa mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. On clôture ces contrats de développement ; bon nombre passeront en contrat de ville, etc., lors de la prochaine CP également. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je me félicite que vous ayez accepté de modifier la destination des fonds qui étaient prévus sur la passerelle, puisque, malheureusement, cette passerelle est compliquée à lancer, puisque nous avons des difficultés, notamment avec la SNCF. Les re-flécher vers la pelouse Jean Alric est une très bonne chose. Par contre, il ne faut pas que ça se limite à cela, parce que le coût de la pelouse, c'est 2,8 M€ HT, et on a déjà eu une réponse de la Région qui est favorable pour venir, donc on attendra avec impatience l'engagement du Département sur ce sujet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour préciser sur la souplesse du Département et la mesure exceptionnelle, parce que, dans le règlement, normalement, les sommes affectées non consommées sont perdues, donc là, on valide, mais il ne vous aura pas échappé non plus que c'est une première tranche. On l'a qualifié sur une première tranche, plutôt que le perdre, on s'est dit « on va le flécher sur une première tranche de la pelouse ». En général, quand on parle de première tranche, il y a une deuxième tranche qui arrive, mais qui sera décalée dans le temps.

Simplement, pour rappeler sur ces dossiers, cette maîtrise d'ouvrage qui est ouverte aux communes sur des projets d'envergure. Sur les écoles, les restructurations d'écoles primaires, notamment, nous avons dû en soutenir (je regarde Valérie, qui connaît les chiffres parfaitement) une douzaine sur l'ensemble du territoire, à travers les programmes de développement, sachant que ce sont des programmes de restructuration d'écoles... On ne refait pas le préau, ça, c'est plus du Fonds Cantal solidaire ; c'est véritablement des restructurations importantes. Les derniers commerces, c'est essentiel aussi sur nos territoires, ça a été dit tout à l'heure : les derniers restaurants ou autres, les derniers commerces, c'est important pour la vie, et puis les équipements sportifs aussi, qui bénéficient bien souvent à un niveau bien plus large que celui de la commune.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant, où on est toujours sur de la solidarité territoriale, et là, on bascule sur les plus petites communes, puisqu'on est sur du Fonds Cantal Solidaire.

7. Fonds Cantal Solidaire : réévaluation de l'engagement financier 2025 du Département et attribution de subventions 2025

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Avec la réévaluation de l'engagement financier 2025 du Département et l'attribution des subventions 2025, on rappelle que le Fonds Cantal Solidaire est le dispositif de soutien financier du Conseil départemental aux Communes de moins de 3 000 habitants, et aux Syndicats des eaux et d'assainissement.

Les aides financières allouées aux projets 2025 ont été votées lors de la séance du 20 juin 2025, pour 2 484 573 €. Lors de cette séance, il avait été indiqué que quelques dossiers pourraient être ajoutés ou ajustés.

Un complément de financement d'un montant global de 73 525 € vous est proposé pour six Communes.

La Commune de Cézens, initialement non éligible faute de demande de paiement, a régularisé sa situation et se voit proposer une aide de 10 000 € pour ses travaux de voirie.

La subvention de 14 000 € accordée en 2024 à Deux-Verges pour un projet d'eau a été annulée, le projet n'ayant pas abouti. Ce montant est à réaffecter en complément de l'aide Fonds Cantal solidaire 2025 sur les travaux de voirie, portant l'aide totale à 34 000 €.

À Maurs, les travaux de voirie initialement estimés à 80 000 € ont été réévalués à 125 000 €. L'aide est ajustée en conséquence, passant de 10 000 à 15 000 €.

Sur la Commune du Rouget-Pers, celle-ci a déposé un dossier sur la construction d'un bâtiment communal sur une zone d'activités, pour un montant de 540 500 € ; il est proposé d'attribuer une aide de 27 025 €.

La Commune de Sainte-Anastasie, nouvellement créée, propose l'acquisition d'un tracteur et d'équipements pour 64 000 € ; une aide de 12 000 € est proposée.

Enfin, la Commune de Chalvignac a déposé un dossier, pour un mur de soutènement qui s'est éboulé sur la route départementale numéro 105 dans le bourg et une aide est proposée à hauteur de 5 500 €.

Le projet de délibération est le suivant :

- modifier la limite de l'engagement financier du Conseil départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025, le passant de 2 500 000 € à 2 575 000 € ;
- d'attribuer au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025 une subvention de 10 000 € à la Commune de Cézens, et de 14 000 € à la Commune de Deux-Verges ;

- de modifier la subvention de 20 000 € accordée à la Commune de Deux-Verges au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025 pour la porter à 34 000 € ;
- de modifier la subvention de 10 000 € accordée à la Commune de Maurs pour la porter à 15 000 € ;
- d'attribuer une subvention de 27 025 € à la Commune du Rouget-Pers et une subvention de 12 000 € à la Commune de Sainte-Anastasie ;
- d'attribuer au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025, une subvention de 5 500 € à la Commune de Chalvignac.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation détaillée. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous en aurons fini effectivement des attributions FCS pour cette année. Je rappellerai que nous avons mis un nouveau dispositif en place pour le suivi des subventions, au niveau des communes, enfin au niveau des bénéficiaires : ils ont capacité à voir l'avancée de leurs dossiers. C'est vrai qu'aujourd'hui, tout est dématérialisé, la gestion de la validité des financements aussi. J'attire une attention particulière sur les bénéficiaires, sur les maîtres d'ouvrage, de bien suivre les dossiers, puisqu'à la date anniversaire, s'il n'y a pas eu de demande, s'il n'y a pas eu de consommation de crédits, forcément ces subventions sont annulées.

Pas de remarques particulières ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Juste pour déjà vous remercier, les uns et les autres, pour la subvention qui est accordée à la commune du Rouget. Quand on voit « bâtiment communal », c'est un soutien du Département encore en solidarité sur le territoire, puisque ce bâtiment doit accueillir demain les locaux du futur syndicat des eaux, qui structure donc le service d'approvisionnement d'eau du territoire. On sait qu'aujourd'hui, c'est important, ce sont des sujets prégnants sur notre territoire. Nous allons aussi accueillir, dans ce bâtiment, un chantier atelier d'insertion, donc un soutien aux publics défavorisés de nos territoires, fragiles, éloignés de l'emploi : ça fait partie aussi des soutiens du Département à nos publics fragiles, à nos territoires, à nos associations, donc merci de ce soutien.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au dossier suivant, Fonds Cantal Innovation : lancement d'un appel à projets pour la modernisation et la sécurisation dans la création d'espaces d'expositions, et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

8. Fonds Cantal Innovation – Appel à projets Crédit, modernisation et sécurisation d'espaces d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes professionnels

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Le Conseil départemental du Cantal agit comme un partenaire de proximité, notamment dans le domaine culturel et patrimonial.

Depuis 25 ans, il soutient les porteurs de projets publics et privés dans la valorisation des lieux culturels, comme le patrimoine, les médiathèques, les musées.

Aujourd'hui, les arts visuels et plastiques sont accessibles aux publics cantaliens, grâce à des résidences artistiques, des commandes publiques, des initiatives ponctuelles et à l'artothèque départementale.

Les lieux d'exposition, bien que peu nombreux, jouent un rôle important dans l'accès à l'art, au dialogue avec les collections existantes, et contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

Pour soutenir ces lieux, le Conseil départemental propose d'ouvrir un appel à projets via le Fonds Cantal Innovation, visant à créer, moderniser et sécuriser, des espaces d'exposition dans des lieux recevant du public. Il s'agit d'un soutien aux lieux permettant l'exposition temporaire d'œuvres d'artistes professionnels, c'est-à-dire des artistes inscrits à la Maison des artistes, c'est-à-dire des œuvres d'art dans le cadre de prêts d'œuvres, avec des institutions régionales, comme le FRAC, ou nationales, comme des musées nationaux, ou musées de France. Ce sont des œuvres qui, du fait de leur valeur et de leur qualité, nécessitent des conditions de sécurité et de conservation particulières.

Les dossiers devront être composés d'une note d'intention détaillée, expliquant les objectifs techniques et culturels du projet et l'intérêt attendu pour les publics. Le montant de l'enveloppe prévisionnelle est aujourd'hui de 400 000 €, avec un montant maximal basé sur l'hypothèse d'un soutien de huit projets pour 50 000 € chacun, soit le plafond de l'aide. En fonction des dossiers reçus et des travaux à réaliser, l'enveloppe pourra être inférieure.

Le projet de délibération vous propose de vous prononcer sur ce rapport :

- d'approuver le cahier des charges de l'appel à projets création, modernisation et sécurisation d'espaces d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes professionnels ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi des dossiers ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la sélection des candidats et l'attribution des subventions.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. L'idée, là, c'est bien qu'on s'oriente vers l'exposition d'œuvres de professionnels, par exemple si on a un prêt d'œuvres du FRAC. Ce n'est pas une salle d'exposition, c'est bien ciblé pour des œuvres professionnelles. L'idée étant de lancer cet appel à projets et de se dire que nous avons peut-être capacité, sur le territoire, d'avoir six, sept ou huit salles équipées/sécurisées, pour pouvoir accueillir ces œuvres, réparties sur l'ensemble du territoire. C'est vrai qu'aujourd'hui, je le disais en introduction, on a les joyaux de la couronne, on a vu ce qu'il en est, peut-être qu'on peut se poser des questions. Maintenant, bien évidemment, il faut trouver l'intérêt au niveau local. Il faut que les élus s'en emparent. On arrive dans une période qui est pour le moins incertaine aussi, puisqu'on a des échéances pour les élus municipaux qui s'approchent, avec les élections du mois de mars. Donc l'idée est de pouvoir lancer cet appel à projets, de voir si des équipes sortantes sont mobilisées. Et puis, nous verrons, en fonction de la mobilisation du territoire, s'il convient de prolonger, s'il convient de relancer ou autre cet appel à projets, mais il me semble que c'est important. Il ne faut pas se tromper sur la suite. Ce n'est pas pour aménager une salle d'exposition d'œuvres que je ne vais pas qualifier de quelconques, mais non professionnelles. C'est véritablement pour aménager quelques lieux d'exposition où nous pourrions accueillir des œuvres professionnelles. Voilà la philosophie du projet.

Y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant : convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'État. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

9. Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'État (Direction des Archives départementales)

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Afin de formaliser la mise à disposition de Madame Marie LLOSA, chargée d'études documentaires aux archives départementales du Cantal, une convention doit être renouvelée entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Département du Cantal.

Cette convention est valable pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de Madame Marie LLOSA ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vous l'aurez compris, ce sont des délibérations purement administratives et de principe, mais néanmoins essentielles pour le fonctionnement de service.

Pas de questions, j'imagine ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc c'est approuvé.

Nous passons au rapport suivant : le personnel départemental et le tableau des emplois. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

10. Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à la transformation de 17 postes sur des types d'emplois suivants, pour les grades adaptés à effet du 1^{er} décembre 2025 : 12 adjoints techniques, un agent de maîtrise principal, un attaché, un agent de maîtrise, deux médecins deuxième classe. Vous avez le tableau. Et donc la prise des nouveaux grades au 1^{er} décembre 2025.

Il vous est juste demandé de transformer les emplois pour les besoins des services aux dates indiquées dans le tableau qui accompagne la délibération.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est du factuel. On constate, on modifie pour répondre aux besoins.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport 11 : c'est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département, toujours Isabelle LANTUEJOUL.

11. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Le Code général des collectivités prévoit qu'il y ait une présentation de ce rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal.

Ce rapport porte à la fois sur la politique des ressources humaines de la collectivité, sur la politique que le Département mène sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans les politiques de solidarité, dans la gestion de la vie quotidienne et dans le fonctionnement institutionnel.

Dans la seconde partie de ce rapport, il est abordé l'égalité professionnelle des 1 138 agents de la collectivité, au travers de la rémunération, des parcours professionnels, de la formation, des conditions de travail, et des modalités permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

En 2024, 48 % des candidatures reçues sont des femmes et 83 % des télétravailleurs sont des femmes.

L'absentéisme reste globalement maîtrisé, avec une répartition plutôt équilibrée entre les sexes, même si les femmes sont plus souvent concernées par des congés longs.

L'encadrement est féminisé à 65 % et les recrutements montrent une attention réelle à la mixité.

En conclusion, ces indicateurs confirment que l'égalité femmes/hommes n'est pas un sujet de tension au sein du Conseil départemental, mais une réalité intégrée dans nos pratiques.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des questions ou des remarques particulières sur ce rapport ? Non. Parfait.

Ce rapport est une information, mais on peut l'approuver. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Pas de remarques particulières sur ce rapport ?

Nous en arrivons au rapport 12, et c'est moi qui vous le rapporte. Initialement, c'était Valérie SEMETEYS, mais qui ne peut être parmi nous.

12. Renouvellement des désignations de représentants du Conseil départemental au Conseil de surveillance des centres hospitaliers du Cantal

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ça concerne le renouvellement des désignations de représentants au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance des différents centres hospitaliers du Cantal, puisque, suite aux élections de 2021, nous avions désigné un représentant dans chaque établissement, mais les mandats ont une durée de cinq années, donc il convient de renouveler ces représentants.

Il vous est proposé, pour Aurillac, Jamel BELAIDI ; pour Saint-Flour Marina BESSE ; pour Mauriac, Marie-Hélène CHASTRE ; pour Condat, Valérie CABECAS ; pour Murat, Aurélie BRESSON ; et pour le centre de rééducation fonctionnelle de Chaudes-Aigues, Céline CHARRIAUD. Donc c'est un renouvellement des désignations qui étaient faites.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc ce rapport est validé.

Nous passons maintenant aux conventions de partenariat avec l'UGAP. C'est Céline CHARRIAUD qui nous rapporte le n° 13.

13. Convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de nous prononcer sur la convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics (l'UGAP), qu'on connaît par ailleurs, et avec laquelle on a déjà travaillé. Précisant que c'est une centrale d'achat qui permet aux collectivités de passer des marchés publics dans un cadre particulier. Préciser que le Conseil départemental privilégie d'abord les entreprises locales et cantaliennes dans ses marchés publics et dans ses consultations, et que le recours à l'UGAP est bien souvent pour des objets ou des fournitures d'objets qui ne sont pas proposés par des entreprises locales. Je pense que c'est important à préciser.

Donc là, il nous est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat 2024-2028,
 - d'autoriser le Président à signer cette convention.
- Il nous faut des engagements financiers cadrés : 1,6 M€ pour les véhicules, parce que, quand on doit acheter un véhicule, par exemple, une répandeuse pour les services routiers, ce sont des véhicules qui coûtent cher et qui ne sont pas forcément fournis par des entreprises cantaliennes. Ensuite : 40 000 € pour l'informatique, 12 000 € pour le mobilier et équipement général et 600 000 € pour l'univers des services.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ce sont des rapports administratifs. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, merci.

On passe au n° 14 : convention portant dispositions financières régime d'avances avec l'UGAP, c'est la suite. Toujours Céline CHARRIAUD.

14. Convention portant dispositions financières régime d'avances avec l'UGAP

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Tout à fait, il s'agit de la suite : il y a un achat qui était inscrit sur le budget 2025 et il a été fait le choix d'un régime d'avances auprès de l'UGAP – cela concerne, notamment, le service CyberCantal (le bus) et de ce fait, il nous faut en délibérer, pour pouvoir actionner ce régime d'avances.

C'est pour ça qu'il vous est proposé :

- d'approuver la convention spécifique à ces dispositions financières d'avance avec l'UGAP,
- d'autoriser le Président à signer les documents.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au compte rendu à l'assemblée des décisions prises par son Président. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

15. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Les trois prochains rapports sont des comptes rendus, que je vais vous indiquer.

Le premier, vous en avez l'habitude maintenant, ce sont les décisions concernant les marchés publics formalisés et les marchés publics à procédure adaptée. Vous avez l'intégralité de la liste des passations de marchés de ce qui a été traité sur la période, depuis le dernier Conseil départemental.

Il nous est proposé d'en prendre acte.

Il n'y a pas de particularités à relever, et un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au n° 16, compte rendu à l'assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice. C'est toujours Céline CHARRIAUD.

16. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Il s'agit également de vous rendre l'information concernant l'exercice de la compétence d'agir en justice, que nous avons déléguée à notre Président. Vous avez un état des lieux de ce qui est actuellement en justice, et des jugements rendus. Il n'y a pas beaucoup d'éléments ; ce sont plutôt des affaires courantes. À relever qu'on a de plus en plus, malheureusement, de vols de panneaux sur le réseau routier, ce qui est un petit peu dommageable.

Vous avez la liste, avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai qu'aujourd'hui, tout se vole. On avait des soucis avec les compteurs routiers, à un moment. Maintenant, ce sont des panneaux... Ça devient difficile. Pas de questions particulières ? Il vous est demandé d'en prendre acte.

Le n° 17, compte rendu à l'assemblée de l'exercice des attributions déléguées au Président. Toujours Céline CHARRIAUD.

17. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci. Souvent, sur ce rapport, nous avons des demandes de financement qui ont été faites par décision du Président. Là, ce ne sont pas des demandes de subvention ; ce sont des souscriptions d'emprunts, et puis un virement de crédits entre chapitres qui ont fait l'objet de décisions d'attribution de notre Président. Vous avez tous les détails dans le rapport, sachant que tout ça correspond à des éléments qui étaient inscrits au budget prévisionnel bien évidemment.

Avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de questions particulières ? Donc nous prenons acte de ce rapport.

Nous arrivons au rapport 18, constitution de provisions.

18. Constitution de provisions 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je ne vais pas vous rappeler que celles-ci sont obligatoires. On vient constater une charge probable. Dans les révisions sur nos provisions, il vous est proposé d'ajouter 57 738 € de provisions pour les CET, donc la valorisation globale est de 842 738 €. La révision pour la provision de risques et charges, 200 000 €. Bien évidemment, on retrouve les avances que nous avions faites au niveau des EHPAD, puisque, sur l'avance qui a été faite, je vous rappelle que les EHPAD avaient obligation de rembourser par dixièmes. Vous savez tous la situation de nos établissements, d'une manière générale. Il est nécessaire de provisionner cette échéance.

Et ensuite, d'augmenter les créances douteuses de 7 268 €. Ça correspond à différents dus de redevables.

Globalement, les provisions constituées globales s'élèvent à 1 040 873 €, et il est proposé de les porter à 1 078 429 €, soit 37 556 € supplémentaires sur les provisions.

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 19, la décision modificative n° 1.

19. Décision Modificative

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Simplement pour vous dire que les décisions modificatives – et celle-ci d'autant plus – s'inscrivent dans la vie courante de chaque collectivité. En l'occurrence, ici, nous n'avons pas de dépenses supplémentaires, nous n'avons pas de recettes supplémentaires qui viennent augmenter l'équilibre global du budget, c'est plutôt des ajustements, des redéploiements de crédits internes aux différents pôles ou aux différents métiers de la collectivité.

Sur les redéploiements au sein des dépenses de fonctionnement, sur le pôle de la solidarité départementale, il vous est proposé de baisser collectivement ces crédits de 618 000 €. Sur l'autonomie, c'est -1,4 M€. Ces 1,4 M€ se décomposent en plusieurs points. Je ne vais peut-être citer que les principaux. On a quand même une hausse de 3,3 M€ nécessaire pour rattacher la totalité des dépenses à l'exercice budgétaire. On avait un mois (le mois de

décembre 2024) à rattacher. C'est 960 000 € qui sont requis pour financer les mesures liées aux Oubliés du Sécur. C'est, par contre, une réduction de notre dépense de 5,5 M€ du fait de la fusion des sections soins et dépendance au niveau de l'APA en établissement. Et c'est également une baisse de 350 000 € relative aux dépenses d'hébergement ASH. Au niveau de la direction Social, emploi, insertion, c'est une augmentation de 1,1 M€. Là aussi, on est sur du rattachement des dépenses RSA ; on avait également le mois de décembre à rattacher sur l'exercice. Sur l'Enfance-Famille, c'est une baisse de 351 000 € qui est due au report de certaines créations de places d'accueil : les programmes n'étant pas réalisés, pas constatés, la dépense est moindre. Sur le pôle Appui territorial, une augmentation de crédits de 326 000 €. Sur le service Éducation jeunesse, +96 000 €. On peut souligner, dans ce cadre-là, une augmentation de 20 000 € pour l'action du Pass Cantal, puisque c'est une opération qui marche bien : ce sont quasiment 10 000 jeunes Cantaliens qui en bénéficient, et nous allons compenser, nous, auprès des prestataires, les réductions qui sont utilisées dont bénéficient les jeunes Cantaliens. Donc on vient alimenter cette ligne, qui doit être de l'ordre de 500 000 € globalement sur le budget – ce qui n'est pas neutre. On a le service du soutien territorial et au niveau agricole, +27 000 €, c'est anecdotique. Vous avez 94 000 €, c'est le FCA et FCA+. Nous avons la direction du Patrimoine avec +203 000 € : des demandes de crédits supplémentaires, notamment pour le pôle d'excellence en microbiologie. Pour les réseaux de chaleur, ce sont des ajustements, notamment au niveau des collèges, sur la consommation énergétique.

Et des baisses, d'un autre côté. On peut se satisfaire et souligner les excellents résultats que nous avons avec nos maisons de santé du GIP « Ma Région, Ma Santé », puisqu'aujourd'hui, sur celle du Rouget, on est proche de l'équilibre ; sur Chaudes-Aigues, les résultats sont plutôt satisfaisants, même si des efforts sont à fournir ; et puis, bien évidemment, on débute simplement celle de Ydes, mais on a capacité à limiter notre contribution ; sur la permanence médicale au Lioran également. Donc une baisse de crédits. Sur le pôle Ressources, c'est une demande de 267 000 € supplémentaires, avec, d'une part, au niveau de la direction des finances, 371 000 €. +240 000 € sur les provisions, conformément à notre délibération. 47 000 € sur des trop-perçus de taxe d'aménagement en 2020.

Sur la taxe d'aménagement, j'ouvre une parenthèse, je regarde en même temps le Président du CAUE, qui cherche ses taxes d'aménagement. Vous savez qu'il y a un changement de perception au niveau de la taxe d'aménagement : initialement, celle-ci était due au dépôt/à l'acceptation du permis d'aménager, du permis de construire, elle devait être acquittée à ce moment-là ; aujourd'hui, elle est acquittée à la réception des travaux. Simplement, la procédure est quelque peu floue. Aujourd'hui, sachez qu'au niveau national, il manque 600 M€ pour les collectivités bénéficiaires de cette taxe d'aménagement, ce qui pose un réel problème. Il me semble que, pour le Département du Cantal, on a dû perdre 400 000 € : à minima, 400 000 € n'ont pas été collectés. Et quand je vous dis cela, je ne sais même pas si ce n'est pas 600 000 €, ce qui veut dire que l'impact est important, parce que cette taxe d'aménagement nous permet de financer le CAUE. Le CAUE, c'est un pourcentage de cette taxe, avec un plancher à 225 000 €, mais c'est également pour les espaces naturels, etc., etc. Donc réelle inquiétude et mobilisation de l'ensemble des collectivités, d'ailleurs, parce qu'il n'y a pas que les finances du Département qui sont concernées, auprès de l'État et du ministère du Budget, pour dire « il faut peut-être revoir le système, si vous êtes dans l'incapacité de retrouver ces 600 M€, et mettre des process qui nous permettent d'obtenir ces recettes ». Je referme cette parenthèse sur la taxe d'aménagement.

Sur les affaires juridiques -104 000 € : ce sont des ajustements, sur des études non réalisées ou autres. Sur la communication, +3 000 €. Sur la mission de service public de rénovation de l'habitat et l'aéroport, la globalité, c'est 22 000 €. 50 000 € supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à la ligne aérienne. Et puis une restitution de 28 000 € sur des reversements de subventions ANAH aux EPCI.

Redéploiement des recettes supplémentaires : redéploiement de 220 000 € pour les chapitres 70 et 77, pour régulariser comptablement une demande de subvention versée à Cantal Attractivité.

Redéploiements au sein des dépenses d'investissement. Finances, +75 000 € (c'est pour du remboursement de capital). Le service Accueil solidarité, 10 000 €. Quelques ajustements à la marge. Les hausses sont compensées par le service de gestion de l'eau et de l'assainissement, -170 000 €, notamment on décale des projets sur la connaissance de la ressource souterraine en eau. La direction du Patrimoine -20 000 €.

Redéploiements au sein des recettes d'investissement. C'est un redéploiement de 95 000 €. La gestion pluriannuelle d'autorisation de programme, le soutien territorial et agricole, c'est notamment concernant le Fonds Cantal Solidaire et le Fonds Cantal Développement, des ajustements à la marge.

Il vous est proposé d'adopter cette DM.

Nous avons eu un avis favorable de la Première Commission.

Y a-t-il des demandes de précisions ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Une question par rapport aux redéploiements des 220 000 € pour le syndicat Cantal Attractivité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Les 220 000 €, c'était l'avance que nous avions dû faire, me semble-t-il, sur la part de subventions que nous imaginions apporter dans le cadre des programmes LEADER. Donc, on avait apporté 220 000 € pour pouvoir réaliser les subventions du Syndicat, et, comme nous n'avons pas l'autorisation de le faire, le Syndicat les reverse au Département.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc celui-ci est adopté. Je vous en remercie.

20. Orientations budgétaires 2026

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous passons maintenant aux orientations budgétaires, pour lesquelles nous allons avoir une présentation PowerPoint, de manière à ce que ce soit plus lisible. C'est vrai que ces orientations, il faut toujours arriver à les remettre/les recadrer dans un environnement global, puisque la particularité, c'est que nous sommes des aménageurs, nous faisons des investissements pour 20 ans, pour 30 ans, et, malheureusement, nous ne connaissons nos recettes, souvent, qu'à l'issue des lois de finances. D'autant plus depuis que nous avons perdu l'ensemble de notre pouvoir fiscal qui a été transmis au bloc local. En gros, 65 % de nos recettes sont liés aux décisions de nos parlementaires, que ce soit sur la DGF ou que ce soit sur la TVA, mais on aura certainement l'occasion d'y revenir. Toujours est-il que, sur ce budget 2026, aujourd'hui, au niveau national, ce qui avait été annoncé, c'était la nécessité d'une économie de 44 milliards ; c'est ce qu'on peut voir. Un déficit public cible en fin d'année à 5,4 %, et pour arriver à 3 % en 2029. La dette publique est proche des 3 400 milliards – dette publique qui ne cesse d'augmenter –, avec un environnement économique mondial qui change aussi. Il n'y a pas très longtemps, on pouvait entendre allègrement que l'État empruntait à des taux négatifs ; aujourd'hui, ils sont positifs et on est de l'ordre de 3,5 %. Donc sur des volumes d'emprunt annuels de l'ordre de 240 M€, on imagine facilement l'impact sur le budget et sur la charge de la dette du pays. Et c'est vrai que l'intérêt de cette dette est imaginé à 65 Md€ en 2026, en prenant en compte l'ensemble de mesures pour réduire le déficit de l'État.

La situation des Départements dans tout ça ? Quand on regarde sur 2022-2024, ce qu'on peut imaginer c'est qu'on a constaté une baisse de recettes de 1 milliard. Cette baisse de recettes est essentiellement due à la baisse des DMTO, qui nous impactera doublement au niveau du Département du Cantal, mais, sur la période, on a perdu

1 milliard de recettes. En même temps, on se trouve avec 6 milliards de dépenses supplémentaires. Ces dépenses supplémentaires, c'est quoi ? C'est les augmentations du RSA, c'est les Ségur qui nous ont été imposés par l'État. C'est les avenants 42, les avenants 43, tout ce qu'on a eu à valider au cours de ces dernières années, ce qui veut dire que l'épargne brute, la capacité à rembourser notre dette et à investir, a baissé de 7 Md€, ce qui n'est pas neutre.

La conséquence de tout ça ? Aujourd'hui, dans le panorama, c'est une conséquence, et puis des fois, on peut imaginer que ça pourrait être positif, puisqu'aujourd'hui, l'ensemble des parlementaires, l'ensemble des deux chambres, les ministres aussi, disent que la strate départementale est la strate la plus fragilisée dans le contexte, parce que vrai qu'on est la seule collectivité, finalement, qui a trois types de dépenses. On a les dépenses de fonctionnement, on a la dépense d'investissement, et puis on a également les prestations sociales : nous sommes le seul niveau de collectivités qui versons des prestations sociales, où, bien souvent, nous ne maîtrisons pas les critères d'attribution et les coefficients multiplicateurs. Donc, les conséquences, c'est qu'aujourd'hui, sur la période 2022-2024, 15 Départements sont en épargne nette négative ; 35 ont un taux d'épargne brute inférieur à 7 %, c'est-à-dire qu'on commence à déclencher des voyants. Ils se trouvent en difficulté pour rembourser leur annuité. Il faut rappeler qu'en 2023, un fonds de sauvegarde des Départements avait été mis en œuvre. Aujourd'hui, c'est toujours le critère qui prévaut. On lance l'alerte à partir du moment où vous avez un taux d'épargne brute inférieur à 12 %. En 2023, c'était le seuil qui était retenu pour pouvoir bénéficier de ce fonds. Et même, à l'époque, 15 Départements avaient une durée de désendettement supérieure à 10 ans – ce qui nous permet de relativiser la nôtre, puisque nous sommes en capacité de l'assumer. Cependant, on est sur la période 2023-2024. En fin d'année 2025, nous passons à 50 Départements qui sont en difficulté, ce qui amène d'ailleurs Bercy, dans le projet de loi de finances, où le fonds de sauvegarde serait porté de 106 M€ à 300 M€, à réfléchir à de nouveaux critères. Nul doute que l'épargne brute va baisser pour être éligible à ce fonds. Et puis, il y a un autre critère, qui est l'indice de fragilité sociale, qui peut également varier de manière à faire bénéficier ou pas les Départements de ce fonds de soutien, mais une dégradation affirmée de la situation des Départements, au niveau financier.

Qu'en est-il pour le Département du Cantal ? C'est une épargne en baisse. Même si nous ne sommes pas dans ces 50 Départements en difficulté, il n'y a pas de raison pour que nous soyons aussi dans une situation de fleurissement financier. Donc sur l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette (puisque, forcément, il y a une corrélation), on s'aperçoit qu'en 2020, nous avions une épargne brute de 33 M€, nous sommes montés, en période faste (on va dire), en 2022, à 42 M€ et 26 M€ d'épargne nette, pour, finalement, sur le CA anticipé au 31 décembre, arriver aux alentours de 26 M€ en épargne brute et 10 M€ en épargne nette. On s'aperçoit d'une dégradation. Je parlais effectivement d'une situation qui pouvait s'étioler.

Sur la dette, bien évidemment, on peut avoir deux lectures : on peut regarder l'endettement par habitant, où là, forcément, nous sommes souvent cités comme Département très endetté ou Département endetté. Ceci dit, ce qu'il faut arriver à mesurer, c'est ce qu'on est en capacité de prendre en charge : notre capacité à rembourser notre dette. Aujourd'hui, c'est le cas. Vous avez la durée de désendettement qui est très corrélée forcément à notre épargne. Celle-ci était de six ans en 2020, on est tombé aux alentours des quatre années en 2022, et puis, en fin d'année, on imagine remonter à six ans. Ce qui me permet de dire que nous nous sommes désendettés au cours des dernières années de l'ordre de 17 M€. Aujourd'hui, ce que nous avions validé l'année dernière, c'était de stabiliser notre en-cours de dette, parce qu'il convient de soutenir aussi l'économie locale. C'était une volonté politique que nous avions affirmée. Sur notre dette, aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on est à 167 M€ d'en-cours, avec une stabilisation : en 2020, on avait 184 M€ d'en-cours, et on s'est désendettés, pour un maintien depuis 2023. Les frais financiers sont de 3,9 M€ en 2025. Vous avez la répartition : en 2018, on était à 4,1 M€ en frais financiers ; on est tombés jusqu'à 3,3 M€ ; et puis, avec la remontée des taux, forcément, la charge de la dette nous impacte. Il faut imaginer qu'aujourd'hui, on a 70 % de notre en-cours qui sont à taux fixe à 2 % ; on a 10 % qui sont sur le

taux du Livret A ; et puis 20 % qui est à taux variable, et on s'aperçoit aujourd'hui que le taux variable, on est à 4 %. L'idée étant de diversifier, pour arriver à lisser le risque. Et puis, il ne faut jamais oublier qu'au niveau du Département, nous sommes garants d'un certain nombre de prêts qui sont réalisés par des partenaires – partenaires sociaux, au premier rang desquels on peut penser à Cantal Habitat, mais nous avons également des établissements médico-sociaux, nous avons quelques établissements économiques également, et donc, nous sommes garants de l'équivalent d'un en-cours de dette de 78 M€. Bien sûr, c'est intellectuel, mais si celles-ci devaient être consolidées, cela nous ferait une annuité supplémentaire de l'ordre de 6 M€, dont 2 M€ d'intérêts. Là, on est dans l'absolu, parce que, bien évidemment, il n'est pas question, pour les établissements, de ne plus être en capacité de rembourser cette dette, mais il convient quand même de l'intégrer. À chaque fois que l'on valide des cautions d'emprunt, il convient d'avoir cette notion derrière la tête.

Sur la situation passée, pour bien comprendre où nous en sommes, si on prend sur la période 2024-2025 (on va jusque sur l'anticipé), bien évidemment, sur les recettes de fonctionnement, on s'aperçoit qu'on a eu une forte progression de 2021 à 2022, et même 2023, puisqu'on est passé de 221 M€ à 234, puis 244 M€, et puis, effectivement, une certaine stagnation que l'on peut avoir, avec un effet qu'il convient d'intégrer. On est en train de rebaser les budgets, puisque, sur l'exercice 2025, il convient d'imaginer (on aura aussi un impact sur 2026, mais) que le transfert et la fusion de nos sections soins et dépendance fait que nous avons des recettes en moins et nous avons des charges en moins. Il faut imaginer que nous allons avoir 12 M€ de dépenses en moins, donc nos charges de fonctionnement devraient être supérieures et nos recettes de fonctionnement également, puisque nous bénéficiions de recettes qui vont être prélevées, notamment sur la TSCA et sur la DGF, de 11 M€. Donc il convient de rebaser tout ça, mais on s'aperçoit qu'à partir de 2023-2024, il y a une augmentation des recettes de 3 M€, alors que les dépenses de fonctionnement allaient augmenter de 14 M€ à elles toutes seules.

La capacité à investir, forcément, souffre de cet effet ciseaux, puisqu'on voit les deux courbes qui se rejoignent. Le risque est bien avant qu'elles se croisent, pour être clair, mais sur la capacité d'investissement, si, sur 2022-2023 on était montés à 68, puis 74 M€, nous redescendons à 62 M€ sur 2025.

Sur les dépenses de fonctionnement, si on rentre un peu plus dans le détail, entre les périodes 2021 à 2025, on a une augmentation de 36 M€ de nos charges, soit une augmentation de 20 %, ce qui est important. Si on scanne un peu ces dépenses, sur les 36 M€ d'augmentation, il y en a 32 qui proviennent à la fois de l'autonomie, de l'Enfance-Famille, des ressources humaines, et des bâtiments. L'Enfance-Famille, c'est une progression de 71 %. C'est une augmentation de quasiment 11 M€. L'autonomie, c'est +21 %, c'est 13 M€. Les ressources humaines, c'est 6 M€. Toutes ces mesures nous sont imposées.

Quant aux recettes, dans le même temps, celles-ci n'ont augmenté que de 23 M€. Donc, si on fait +36 en dépenses, +23 en recettes, on a perdu une marge de manœuvre de 13 M€ sur cette période. Qu'est-ce qui a augmenté sur cette période ? On s'aperçoit que la TSCA, donc les taxes sur les conventions d'assurances, +9 M€, nous passons à 44 M€. La TVA, 5 M€. La CNSA, 7 M€. Les contributions sur les délais glissants des barrages, c'est-à-dire les barrages qui ne sont plus sous concession, progressent de 7 M€. A contrario, sur la même période, quelques recettes auraient pu être dynamiques, mais il n'en a pas été le cas, puisque, sur les droits de mutation, on anticipe 25 M€ en fin d'année, on va perdre 5 M€. Vous avez deux lignes, puisque sur les droits de mutation, il y a ce que nous percevons sur l'activité immobilière dans le Cantal, à peu près 15 M€... Pour avoir un repère, avant le Covid, nous étions à 13, nous sommes montés à 19 après Covid, et nous sommes retombés à 13. Aujourd'hui, sur 2024-2025, on constatait un regain de l'ordre de 20 % qui était le niveau national. Ensuite, nous avons les DMTO de péréquation : nous y contribuons tous, l'ensemble des Départements contribue par un prélèvement des sommes qui sont touchées, et tout ceci dans un pot commun et réparti selon une règle de péréquation, et on s'aperçoit qu'elle est importante pour nous, un, puisque c'est de l'ordre de 10 M€, mais effectivement, pour que nous puissions bénéficier de cette péréquation, encore faut-il qu'on soit capable d'alimenter le pot commun, et lorsque

le marché immobilier national baisse, forcément, la recette globale baisse et donc les retours sont inférieurs, donc on a perdu 5 M€ sur ces droits de mutation.

Sur l'investissement, des recettes qui étaient de 7 M€ en 2021 se sont portées à 16 M€ en 2025, donc on a un différentiel de 13 M€, ce qui est important. Pour l'une, nous en sommes les premiers acteurs, c'est le FCTVA : nous aurons d'autant plus de FCTVA que nous sommes en capacité à investir. Ceci dit, pour pouvoir investir, encore faut-il en avoir les moyens, dégager suffisamment de résultats pour pouvoir investir ou aller chercher de l'emprunt, chose où nous avions dit que nous souhaitions maintenir notre en-cours, ou alors aller chercher des cofinancements, mettre une stratégie de cofinancement en place. On s'aperçoit que, sur le CA anticipé, on imagine 6,6 M€ de cofinancements : c'est une progression de 3,5 M€ sur la période. Ces cofinancements aujourd'hui sont ciblés ; c'est le pacte pour le Cantal, notamment pour les travaux routiers ; notamment (alors, ça n'a pas été engagé, mais) tout à l'heure, on disait que, dans le cadre de l'Arche des Neiges, il y avait un soutien massif de la Région ; également les fonds européens sur tout ce qui concerne la transition énergétique. On a engagé de nombreux travaux. On a changé totalement notre stratégie en termes d'investissement, ce qui nous permet d'obtenir ces cofinancements et quelques cofinancements de l'État, que ce soit dans le cadre du contrat de plan ou que ce soit dans le cadre de la DSID, mais qui fond comme neige au soleil, puisque celle-ci était de 2,2 M€ en 2024, et, au gré d'un projet de loi de finances – et personne ne s'en est aperçu – on a eu une baisse de 300 000 €, et j'ai bien peur que le même sort ne soit réservé à notre enveloppe DSID sur l'exercice 2025. Cela impacte directement notre capacité d'investissement. Toujours est-il que, sur la période, il y a eu une progression de 7 M€ des cofinancements.

Sur les dépenses d'investissement, de 34 M€ en 2021, elles sont portées à 49 M€ en 2025, soit +15 M€ en termes d'investissement. On retrouve là tout ce que l'on arrive à dégager, que ce soit sur du FCTVA ou des cofinancements. Forcément, c'est pour réaliser de l'investissement, donc tout ça, c'est de la cohérence, avec, sur la nature des dépenses, les routes, 16 M€ d'investissement. C'est un budget de 5 M€ supplémentaires sur la période. L'atelier : quand on parle d'atelier, c'est, notamment, le matériel roulant, puisqu'on a un parc de matériel roulant qui est largement supérieur à 30 M€. Aujourd'hui, si on souhaite donner à nos agents un outil de travail de qualité, encore faut-il avoir un parc roulant de qualité. Je rappellerai simplement qu'il y a quelques années, nous étions descendus à 800 000 € en termes de renouvellement. Sur un parc à plus de 30 M€, on voit bien la difficulté de pouvoir assumer ce renouvellement. Ce n'est pas possible. Durant plusieurs années, on se situait entre 800 000 € et 1,2 M€, donc un certain retard a été pris. Là, on essaie de le maintenir à hauteur de 3 M€ : c'est 1 M€ supplémentaire sur la période. Et puis, le patrimoine bâti aussi, en lien avec les possibilités que nous avons, en termes de financement, au niveau du FEDER, et qui cible la transition énergétique. D'importants travaux ont été faits, au premier rang desquels ce bâtiment, le collège de Saint-Mamet... Plusieurs établissements ont pu bénéficier de travaux. Si on se réfère à la période précédente, 2017-2020, on s'aperçoit que, sur les routes, c'était 11 M€, l'atelier c'était 1 M€, et le patrimoine était à 6 M€. Donc on aperçoit les efforts qui ont été réalisés en termes d'investissement.

Sur les besoins, si on se projette sur l'avenir, sur la période 2026-2028, sur les dépenses de fonctionnement, en 2025, on imagine 218 M€ en besoins. Sur 2026, 217 : là, on a toujours notre impact de rebasage soins-dépendance. En fait, il faut imaginer que nous avons 50 % sur 2025 et 50 % sur 2026, donc l'impact est à peu près de 5 M€ sur chaque année. Ensuite, sur 2027 et 2028, on imagine des progressions de l'ordre de 5 M€ par an. 5 M€ par an, c'est l'ordre (on imagine) des progressions : un peu plus de 2 % chaque année sur les dépenses. Pour avoir une bonne lecture, si on reprend le budget 2026, avec la progression de 10 M€ par rapport au CA anticipé, on a différents points qui sont à prendre en ligne de compte, parce qu'il faudrait qu'on enlève 6 M€ de l'APA en établissement (l'impact qui est encore à prendre en ligne de compte), et ensuite, on rajoute sur des besoins 1 M€ au pôle territorial, les routes, les bâtiments, etc. Vous avez le détail, je ne vais pas tout reprendre, à ce niveau-là.

Sur les ressources : les ressources, c'est important, puisqu'on s'aperçoit qu'on a 135 M€ de ressources globales qui sont figées – on entend par là la DGF. Le calcul de la DGF globale, entre la dotation forfaitaire, un peu de péréquation ou autre, c'est relativement compliqué, mais, comme ce sont des vases communicants, on s'aperçoit qu'on a quand même peu d'impact à notre niveau, donc on imagine une stabilité depuis 2024 jusqu'en 2028, puisque le rétablissement des comptes publics est imaginé jusqu'en 2030 – c'est pour dire l'effort que nous allons devoir conduire, qu'on va nous demander de conduire sur les années qui viennent. C'est le concept de base : on a à peu près deux tiers de nos recettes qui sont figées. Or, il faut prendre en compte l'inflation, derrière. Ensuite, on a quelque chose, par contre, qui est dynamique, ce sont les taxes sur les conventions d'assurances, à 41 M€ en 2024. Là, on les estime à 44 M€ en 2025. Et ensuite, on estime qu'on aura une progression de l'ordre de 4,5 % jusqu'en 2028.

Les recettes : des recettes incertaines sur les délais glissants des barrages sans concession. On est quand même passés de 1 M€ à 7 M€ en 2024, et là, l'idée, c'est de figer cette recette jusqu'en 2028. C'est vrai qu'on a énormément d'interrogations. On a sollicité l'ADF, pour qu'il y ait une mission spécifique sur cette recette, puisqu'en fait, celle-ci est basée sur le résultat net comptable de chaque ouvrage. Donc, pour réaliser ce résultat comptable, bien évidemment, le prix de l'électricité est pris en compte. Aujourd'hui, tout à l'heure, c'est ce que je vous disais sur le Lioran, on a un reflux du prix de l'électricité, donc, indéniablement, il devrait y avoir un impact sur le revenu individuel de chaque barrage. Deuxième risque/incertitude que nous avons, c'est qu'aujourd'hui, ces ouvrages qui sont sans concession, mais toujours exploités par l'exploitant historique, forcément, lui, n'ayant pas l'assurance d'être l'exploitant de demain, il a limité forcément les investissements : il s'est contenté de maintenir l'ouvrage en état de fonctionnement. Du moment où on a tous entendu qu'il y avait un accord au niveau français ou européen sur le nouveau régime, entre l'autorisation et la concession, on peut imaginer que les exploitants partent dans des périodes d'investissement importantes de remise à niveau – la remise à niveau étant un problème pour nous, puisqu'elle peut ne pas conduire à une augmentation d'électricité supplémentaire qui influerait sur le revenu, mais qui pourra conduire forcément à des amortissements supplémentaires qui viendront baisser le revenu et donc la fiscalité. Ou alors, lorsque tout sera clair entre les opérateurs et l'État, si ce sont des investissements de développement, là, c'est complètement différent : on peut imaginer que ces investissements de développement généreront des produits, de la production d'électricité, donc un revenu supplémentaire. Donc il y a un flou quand même sur tout ça, qui nous laisse dire que ces recettes sur les barrages sont incertaines à terme.

Nous avons les DMTO. Nous avons vu que nous oscillions entre 13 et 19 M€, au cours de ces années. Là, on va se retrouver sur une médiane aux alentours de 15 M€. C'est vrai qu'en fonction de la situation économique globale, si nous avions une augmentation des taux d'intérêt, cela influerait directement sur le marché de l'immobilier. Bien évidemment, il y a les conditions financières, mais il y a aussi les conditions politiques. Lorsqu'il n'y a pas un climat de confiance dans le pays, forcément, les entreprises ne construisent plus, les entreprises ne se développent plus, et les privés n'achètent plus non plus, et cela a un impact important sur la collecte des DMTO. Donc, là aussi, nous avons une incertitude sur le niveau de recettes au niveau des DMTO. Tout ça pour dire que, globalement, on peut estimer que, sur nos recettes, on a une enveloppe d'à peu près 10 M€ de recettes incertaines à terme, qui dépendent à la fois de la réglementation ou du fonctionnement sur nos barrages sans concession, à savoir quelle solution va être validée, ou alors sur l'environnement économique sur les DMTO.

Sur le fonds CNSA, on estime avoir une stabilité. Bien évidemment, on est à mesures constantes : si l'État venait à imaginer d'autres choses, ça pourrait évoluer, mais aujourd'hui, on part sur l'idée de bon sens, c'est-à-dire la nécessité de rétablir les comptes publics. Donc j'imagine que l'État ne va pas partir dans des mesures exceptionnelles qui viendraient alourdir nos charges ou générer des recettes supplémentaires importantes pour les Départements. Donc on est sur une stabilité à ce niveau-là.

Et puis, d'autres recettes annexes aussi en termes de stabilité.

Donc on est sur une augmentation de nos recettes de l'ordre de 2 M€ par an de 2026 jusqu'en 2028. Or, il ne vous aura pas échappé que, tout à l'heure sur les dépenses, on imaginait 5 M€ de dépenses supplémentaires chaque année, alors que nous en sommes à 2 M€ en recettes. Sans être un fin mathématicien ou économiste, en la matière, on s'aperçoit tout de suite de la difficulté, puisque, schématiquement, on va baisser notre résultat à minima de 3 M€ par an en fonctionnement. Donc la volonté aussi, parce que l'emprunt peut être une recette, et forcément une recette supplémentaire, mais ce qui est proposé, c'est de maintenir un en-cours de dette constant, aux alentours des 164 M€, me semble-t-il (je ne sais plus à combien on était). C'est-à-dire qu'on va limiter le recours à l'emprunt à l'annuité que nous avons à verser, c'est-à-dire aux alentours de 16 M€.

Si on agrège l'ensemble de ces données, ces prospectives de dépenses en fonctionnement et en investissement, on s'aperçoit que cet effet ciseaux continue. Dieu merci, nous avons quelques reports de résultats positifs. On estime qu'en fin d'année, celui-ci sera de 20 M€. Il faut se rapporter au tableau précédent, ils étaient supérieurs avant. En 2026, il sera de 14 M€ ; en 2027, il sera de 6 M€, pour retomber à 0 en 2028. On peut imaginer de mobiliser les 5 M€ que nous avions mis en réserve en 2027, et tout ça nous permet, avec un équilibre de remboursement d'emprunt équivalent, de dégager une capacité d'investissement de l'ordre de 62 M€ en fin d'année 2025 (le constat), mais de 62, on irait à 54 en 2026, puis 48, puis 34 en 2028 : on s'aperçoit que cette baisse suit l'assèchement de nos reports. Et donc, lorsqu'on regarde notre PPI, nos besoins d'investissement, qu'ils concernent à la fois le bâimentaire, la transition énergétique, nos besoins routiers, nos besoins de soutenir les territoires, de soutenir l'économie locale, on peut estimer que nos besoins de 2026 à 2028 sont de l'ordre de 155 M€ répartis de manière équitable sur les trois années. Et nos dépenses d'investissement devront se cantonner aux alentours de 49 à 48 M€ au cours de l'exercice, pour tomber à 34 en 2028. Tout ça pour dire que nous aurons une capacité d'investissement de l'ordre de 135 à 136 M€ sur les trois ans, alors que notre besoin, lui, est plus de l'ordre de 150 à 155 M€, donc on a un différentiel de l'ordre de 15 à 20 M€.

Alors évidemment, il suffit d'ajuster : on en fera moins... Or, la volonté, c'est de se dire « il faut que l'on réponde à nos besoins ». Aujourd'hui, sur nos investissements, lorsqu'on parle de 52 M€ d'investissement par an, on a des besoins importants en termes de logiciels métiers, de modernisation de notre outil de travail, à double titre. On s'aperçoit qu'en termes de logiciels, notamment, sur l'ensemble de la collectivité, soit nous avons des logiciels qui ont été développés en interne, encore faut-il avoir la ressource pour pouvoir les adapter, les faire vivre, les moderniser, soit nous avons recours à des logiciels qui sont achetés sur étagère (si je puis dire), et donc là, on est à la merci de l'augmentation des droits de licence, des rachats de sociétés entre elles, d'éditeurs entre eux, et véritablement qui nous prennent en otage. Il n'est pas rare d'avoir des licences à 200 000 €, et puis il y a un changement de propriétaire, et on nous dit « ce n'est plus 200 000, c'est 320 000 », etc., etc. Donc, lors de notre dernière session, on avait validé le fait de pouvoir se tourner vers un syndicat mixte, celui d'AGEDI pour les collectivités, avec la volonté de développer nos outils propres, ce qui semblait important, et puis dans un climat de confiance supérieur, puisque c'est une structure de collectivités. Toujours est-il que ces investissements sur les logiciels métiers, sur la cybersécurité, sur également tout ce qui peut être le développement de l'utilisation ou du recours à l'intelligence artificielle, nécessitent des investissements importants, de l'ordre de 5 M€ par an.

Sur la rénovation du patrimoine bâti, l'idée est d'être sur un programme peu ou prou de 17 M€ par an, on retrouve dedans bien évidemment les collèges, qu'il convient de moderniser. On est sur le collège de Pleaux. Cette année, on a investi plus de 1 M€ sur celui de Ydes. On est sur des projets de transition énergétique. On a nos centres routiers. On a inauguré celui de Vebret ; d'autres sont à réaliser, notamment de Pleaux, qui avait été détruit par un incendie, et où on a nos agents qui sont dans des Algeco. Donc je pense qu'on a nécessité d'investir à la fois sur les collèges, sur les centres routiers, sur les différents bâtiments du Département, déjà pour les mettre au goût du jour en termes de transition énergétique. C'est important. Pour donner aussi à nos agents des conditions de travail satisfaisantes, parce que, dans certains cas, dans certains centres routiers, vous l'avez vu sur Champs et Saignes, c'étaient des centres routiers qui nous avaient été transmis par l'État, d'un autre temps. Puis, c'est vrai aussi qu'en

termes d'image, pour le Département, il est important d'avoir des infrastructures modernes, parce que c'est une vitrine de la collectivité.

Sur les routes, c'est un programme d'investissement de l'ordre de 20 M€ par an, à la fois avec le parc matériel (je le disais tout à l'heure), mais c'est également les travaux que l'on peut faire en termes de sécurité sur les croisements ou autres, des travaux d'amélioration, de gros entretien. Avec l'idée quand même que le réseau routier cantalien est le deuxième réseau le plus haut en altitude moyenne, au niveau national, donc des conditions naturelles, météorologiques, plus difficiles sur l'entretien. C'est à peu près 1 000 ponts que nous avons. Ce sont 12 000 murs de soutènement. 8,6 ha de maçonnerie, de pierres maçonnées, de murs maçonnés qu'il convient d'entretenir. Et d'ailleurs, sur les ponts, nous devons faire un travail d'audit de ces ponts, même si nous les suivons dans leur grande majorité, mais il faut voir si nous ne devons pas lancer un programme spécifique sur la sécurité et la modernisation de ces ponts.

C'est aussi le maintien de notre soutien aux territoires. Aujourd'hui, notre contribution est de 6 M€ par an, que ce soient les contrats de développement, que ce soit le Fonds Cantal Solidaire, que ce soit le FCI, donc c'est quand même important. Et puis 5 M€ par an, nécessaires sur des équipements, ou des investissements, que ce soit à la médiathèque, que ce soit aux archives, que ce soit sur l'ingénierie territoriale ou autre. Donc on s'aperçoit que notre besoin se décompose dans ces grandes familles.

La conclusion, forcément, vous l'aurez faite vous-mêmes : des recettes de fonctionnement qui baissent, des dépenses qui augmentent, donc nécessairement une capacité à investir qui s'étoile. Aujourd'hui, nous arrivons à la maintenir, parce que nous avons des reports. C'est vrai que les périodes où nous avons eu des recettes de DMTO qui étaient satisfaisantes nous ont permis de générer des reports, puisqu'on s'aperçoit qu'on est en capacité, en termes d'investissement, d'investir sur des niveaux de l'ordre de 46 à 50 M€. C'est la capacité physique que l'on peut avoir à suivre les chantiers, à générer les études, etc., mais donc avec l'idée, effectivement, que nous atterrirons à 34 M€. Vous l'avez sur l'histogramme : on s'aperçoit, sur une période longue, que notre capacité à dégager de l'investissement est de l'ordre de 40 M€ sur le temps, et c'est bien notre excédent/notre report qui nous a permis de faire monter celui-ci, notamment ces dernières années. Ceci dit, ayant consommé le report, n'étant plus en capacité de générer un excédent important en fonctionnement, nous allons nous retrouver sur une capacité d'investissement de l'ordre de 34 M€ à l'exercice 2028. Avec, comme je le disais, une incertitude sur un certain nombre de recettes, sur à peu près 10 M€, nos barrages à délais glissants. Comme je le disais, s'il y a eu un accord entre l'Europe et l'État, il reste à voir quelle vitesse ça va se mettre en place, et quelles vont être les incidences fiscales pour le territoire, puisque là, lorsque je parle des incidences sur le Conseil départemental, il faut imaginer que ce sont les mêmes sur les intercommunalités qui touchent cette fiscalité de barrages, voire les communes riveraines des barrages aussi. Nous avons bien évidemment les DMTO et la CNSA. Donc, forcément, nous avons une incertitude sur une dizaine de millions en termes de recettes.

Toujours est-il que, sur ce qui vous est proposé, on peut dire quand même que ce sont des orientations budgétaires qui sont volontaires, puisqu'on a des besoins qui sont importants. Ceci dit, notre budget doit rester maîtrisé, puisque la volonté, c'est bien de conserver l'en-cours, de ne pas dégrader notre endettement. Pour arriver à investir, il faudra bien évidemment rechercher de l'efficience, rationaliser notre fonctionnement, être dans le juste droit au niveau social, pour permettre les investissements nécessaires pour l'attractivité du département. Voilà quel est le cadre d'intervention. Tout ça dans un cadre national qui est pour le moins flou. On reste toujours très attentifs aux évolutions et aux décisions nationales, et bien évidemment, il convient aussi d'être réactifs pour pouvoir intégrer l'ensemble de ces données. Il faut être d'autant plus réactifs que toutes ces recettes que nous avons, que ce soit sur les DMTO, que ce soit sur la CNSA, que ce soit sur la TSCA, ce n'est pas un encaissement linéaire ; donc ça nécessite au Service des Finances d'être très rigoureux et d'arriver à suivre tout ça, puisqu'il convient de faire des revues budgétaires régulièrement pour voir quelle est notre situation et arriver à en définir l'atterrissement le plus précis possible, et les perspectives les plus précises – ce qui me permet de saluer le travail de notre DGS, Sylvie

JABIOL et aussi celui des finances, et je voulais remercier aussi Philippe GRECH qui s'est investi sur l'ensemble du volet finances, pour être le plus précis possible et nous permettre de disposer d'un maximum d'informations pour définir notre stratégie en termes budgétaires sur les prochains exercices.

Voilà, j'en ai terminé de cette présentation. Je vous propose de passer au débat, que je veux large sur les perspectives de notre collectivité. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Dominique BEAUDREY, Isabelle LANTUEJOUL... Dominique, tu peux démarrer, j'enregistre...

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Simplement réaffirmer que, malgré le contexte financier contraint, les services de la DASEIL sont vraiment engagés au plus près des Cantaliens, tant sur la précarité énergétique, que sur l'accompagnement de nos allocataires du RSA, donc la mobilité, la santé (on en a parlé), tout en respectant la nouvelle loi plein emploi, et en maîtrisant les budgets alloués dans un esprit de solidarité et de responsabilité.

Simplement aussi vous redire un petit mot sur l'essai pour l'emploi qui a eu lieu au stade Jean-Alric hier. Nous avons accueilli 320 demandeurs d'emploi. 50 bénéficiaires du RSA sur une petite centaine qui ont été conviés se sont présentés. 22 entreprises étaient présentes. Donc des profils intéressants, des gens qui ont été recrutés en présentiel. Pour les 50 allocataires du RSA, on peut se réjouir de l'accompagnement des services. Je souhaiterais aussi remercier les services de la DASEIL pour le service accompli dans un esprit de coconstruction au service des Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Simplement dire que là, on voit la mobilisation du service : elle est là pour accompagner les personnes vers l'autonomie, vers l'emploi, vers la construction de leur projet professionnel, mais ça a une incidence directe sur les finances du Département. Aujourd'hui, notre contribution en termes de RSA, notre enveloppe est d'à peu près 12 M€ par an (je regarde Dominique qui gère cela de main de maître). Imaginez qu'il y a quelques années, nous étions à 16 M€, on est à 12 M€ aujourd'hui. Ce RSA, initialement, était compensé à 90 % par l'État. Il y a belle lurette qu'il ne l'est plus. Chaque fois qu'une décision est prise, c'est sans compensation et c'est à charge entièrement des collectivités. Je tenais à féliciter le service, qui a réussi à développer aussi des liens étroits avec tout un pool d'entreprises, qui permet de faciliter la réalisation de stages en immersion, d'apprentissages, de CDD, de CDI... Donc c'est tout le travail qui est fait. Merci pour ce travail.

Isabelle LANTUEJOUL, et ensuite Stéphane FRECHOU.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je vais être plus généraliste, mais la situation de notre pays est inquiétante, et forcément, en cascade, nos collectivités sont impactées aujourd'hui, et vont l'être encore plus demain. Je crois que rien n'est simple à l'heure actuelle, mais nous essayons tous, de façon rationnelle, d'optimiser les moyens qu'il nous reste pour atteindre nos objectifs et surtout rendre les services à nos habitants. Nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement en étant plus performants, plus créatifs, plus méthodiques. Nous ne voulons pas faire moins, mais nous voulons simplement faire mieux.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, effectivement, c'est un effort que l'on doit faire, dans la recherche de ces process. Quand on parle d'efficience, ce sont les process également qui sont à interroger, quelles que soient les collectivités. C'est vrai qu'au niveau des collectivités locales, bien souvent, après des périodes de relance où les taux de financement à 80 % étaient allègrement atteints, aujourd'hui, il va falloir imaginer changer de braquet. J'ai eu des confessions de quelques maires, qui me disaient qu'ils avaient quelques difficultés pour avoir les versements de subventions,

notamment au niveau du Fonds Vert, que c'était reporté sur 2026, etc. Ce qui veut bien dire que la situation financière du pays, on ne peut pas faire sans, on est obligé de la prendre en compte.

Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Quelques mots. Je vais revenir sur évidemment le contexte national, parce qu'il rend quasiment notre débat aujourd'hui artificiel : on ne sait pas trop à quelle hauteur la contribution des collectivités va être portée, et la fourchette évolue chaque jour. Au-delà de la contribution directe des collectivités, il y a un impact – vous venez d'en parler – sur d'autres politiques qui est très inquiétant. Le Fonds Vert, c'était 2,5 Md€ et on passe à 650 M€ dans les discussions aujourd'hui. La baisse de MaPrimeRénov ; la baisse des politiques locales en faveur de la biodiversité à hauteur de plusieurs millions d'euros. En même temps, des amendements un peu loufoques, mais qui sont votés parfois par la droite et portés par elle – je pense à la suppression de la taxe sur les emballages plastiques qui a été votée, qui fait plusieurs millions d'euros et qui donne un mauvais signal. Je pense aussi au maintien de la niche fiscale pour les biocarburants, qui (alors, je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet, mais) sert surtout les multinationales d'Arnaud ROUSSEAU, par ailleurs patron de la FNSEA, et en même temps, parallèlement, on voit apparaître une taxe sur le photovoltaïque. Donc il y a tout un contexte national qui est très inquiétant.

Forcément, ça va nous amener à une baisse des recettes, dans un contexte de maintien des dépenses pour le mieux, c'est-à-dire raboter au niveau de l'inflation nos dépenses, et donc nécessairement, et on en est tous d'accord, une contrainte sur l'investissement – une baisse de l'investissement ou un report de certains investissements. Dans ce cadre-là, nous, ce que nous portons, c'est une sanctuarisation des investissements concernant l'éducation, la culture, l'environnement, et puis une revue de toutes les autres politiques. Or, ça ne semble pas être le cas de la politique portée ici, donc, on reste porteurs de ce message-là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. On ne va pas faire une revue des amendements les plus loufoques, parce que je crois que le concours pourrait être enthousiasmant pour chacun. Aujourd'hui, je vois mal, sur le fond, comment le budget peut être voté tel qu'il s'annonce là. Donc, bien évidemment, il reviendra au gouvernement de prendre les mesures et de savoir sur quelles propositions il s'appuie. Est-ce qu'il s'appuie sur le budget de l'année dernière qu'il reconduit, et qui générera des gels de crédits ? Est-ce que c'est sur son projet de budget ? Mais quoi qu'il en soit, peut-être, là, les avis vont diverger, mais s'il n'y a pas de volonté de faire des économies, on aura quand même quelques difficultés, parce qu'on ne peut pas aller systématiquement sur de la fiscalité et de la ponction. C'est un système de seuil percé : on a beau mettre de l'eau, si on ne bouche pas les trous, on n'y arrivera pas. Aujourd'hui, la difficulté du Fonds Vert, la difficulté des financements ou autre, c'est ça : il faut imaginer que, dans l'état actuel, on génère de la dette, donc on ne peut pas avoir deux discours en disant « il faut stopper l'évolution de la dette » et vouloir continuellement l'augmenter, à moins, bien évidemment, que cette dette ne vienne pas impacter du fonctionnement, mais soit bien sur de l'investissement – ce que pourraient être des mesures de transition énergétique ou autres –, mais il va falloir que chacun affine sa philosophie en la matière.

La volonté, sur ces orientations budgétaires, c'est de dire qu'aujourd'hui, nous avons certaines capacités, mais c'est un travail qui est demandé aux services, c'est un travail, une responsabilité qui incombe aux élus aussi de dire « remettons notre fonctionnement en cause, des process ou autres, de manière à pouvoir conserver quelques marges, et pouvoir absorber d'une part l'effort qui nous est demandé »... C'est évalué à peu près à 3 M€ par an ; il y a déjà les 750 000 € de CNRACL, etc., l'inflation qui n'est pas prise en compte, etc., mais si nous souhaitons rester aux côtés du monde associatif, aux côtés des collectivités, des territoires, quels qu'ils soient, assurer aussi nos besoins d'investissement sur le routier, sur tout ce qui est sécurité ou autre, le renouvellement du matériel,

enfin, permettre à nos agents, d'avoir du matériel de qualité, si on souhaite pouvoir porter des projets, terminer nos travaux au sein du campus Simone-Veil, si on souhaite poursuivre ce qu'on vient de débuter, la démolition de la grange pour le PM2I, si on souhaite pouvoir le construire, encore faut-il que l'on ait des moyens d'investissement. Donc, la volonté, c'est de dire « il faut que l'on travaille, que l'on soit rigoureux sur notre gestion ». Ce qui ne veut pas dire non plus que nous n'aurons pas quelques dispositifs éventuellement à faire évoluer ou autre, bien évidemment, puisqu'il ne suffit pas de parler : ensuite, encore faut-il pouvoir l'assumer.

Pierre MATHONIER et ensuite Gilles COMBELLE.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Est-ce qu'on peut projeter le tableau de la projection budgétaire à données constantes ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Bien évidemment.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Plusieurs observations, déjà de contexte national : c'est vrai qu'il y a un contexte d'incertitude qui impacte toutes les collectivités. Que ce soit dans les intercos, que ce soit dans les communes, dans les Départements et dans les Régions, les moyens mis à disposition par le ministère des Finances pour évaluer les conséquences de différentes mesures proposées, j'ai l'impression que, malheureusement, pour les parlementaires, les décisions sont encore plus compliquées en l'absence d'évaluation qui permet de sécuriser les différentes opérations. Il est bien évident que des choix drastiques devront être réalisés, des économies, bien évidemment, qui permettront de réduire la dette au niveau national, mais aussi de nouvelles recettes. Il y a quand même quelques recettes qui me semblent être consensuelles, sur les très hauts patrimoines, qui permettraient d'augmenter la contribution sur des personnes qui payent moins d'impôts que ce que les classes moyennes en payent en proportion, ramenés à leurs revenus. C'est un travail délicat ; c'est en cours.

Je pense qu'il y a aussi un risque de dissolution de l'Assemblée qui ne doit pas être exclu, avec les perspectives qui feraient qu'aujourd'hui, des partis extrêmes bénéficieraient de cette dissolution, et je ne sais pas dans quel état notre démocratie et notre République pourraient être en fonction des changements de la loterie en cas de dissolution, des élections, notamment législatives.

Simplement, je voudrais revenir sur le tableau tel qu'il est présenté, puisque, à l'échelle départementale, il est très significatif pour moi, puisqu'il met en évidence des points qui avaient déjà été soulignés par le rapport de la Chambre régionale des comptes, en début de mandat : des fragilités structurelles de notre Département dans le cadre de ses recettes, de ses dépenses et de son endettement. Sur le compte administratif avancé de 2025, notre capacité d'investissement est de 62 M€, mais d'ores et déjà, dans la régularisation des recettes aléatoires, lors du budget, j'avais déjà évoqué cette fictivité qui était de se baser sur 25 M€ de recettes de DMTO, puisqu'on a vu que, dans les décisions modificatives, d'ailleurs, on a rectifié le tir. Et dans les projections qui sont faites sur les recettes de fonctionnement, et ça, pour les trois années qui viennent, c'est 10 M€ supplémentaires par rapport à 15 M€ qui est le chiffre de 2025, tel qu'il est anticipé dans les comptes administratifs. Cette volonté d'avoir une vision optimiste sur l'activité des droits de mutation, on sait tous qu'elle est fictive. Ça veut dire que l'impact sur les recettes d'investissement, sur les recettes de fonctionnement, c'est 10 M€ tous les ans sur notre capacité d'investissement. Donc, déjà, la capacité d'investissement ne sera plus que de 44 M€ dans le meilleur des cas en 2026 ; 38 en 2027 ; et 24 en 2028, mais à cela, il faut déduire bien évidemment le poids de la dette et surtout la capacité que nous aurons d'emprunter, parce que c'est là que ce tableau est trompeur, c'est qu'on reste à en-cours de dette constant. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les établissements bancaires, quand on aura cette situation de fragilité financière, vont continuer, ou pas, à nous prêter, puisque le fait est qu'on emprunte à peu près le montant du capital qu'on

rembourse. Donc cette durée de désendettement est d'ores et déjà fictive. De même, quand on avait évoqué le budget, j'avais évoqué cet optimisme sur les recettes de DMTO, entre autres, qui était déjà une présentation biaisée de la réalité des comptes 2025. C'est significatif de l'effet ciseaux qui menace notre Département, pour avoir une politique ambitieuse d'investissement – et ça, je le partage –, mais cette contrainte fait qu'aujourd'hui, il ne faut pas qu'on se berce d'illusions. On aura du mal à emprunter et à avoir une capacité d'emprunt pour maintenir le stock de la dette constant.

Deuxième observation que je souhaitais faire, c'est que nous avons prévu un certain nombre d'investissements. Bien évidemment, nous ne sommes pas hostiles aux investissements, et on les partage tout à fait. Par contre, c'est le choix des investissements eux-mêmes qui interroge. Et ça, on a eu plusieurs fois la réflexion, notamment sur les collèges. J'ai vu, dans le rapport, que sur les trois années, il y aurait 9 M€ d'investissements sur le collège de la Ponétie. Je me dis « c'est bien », et en même temps, je pense au collège de la Jordanne, où on aurait pu aussi investir 10 M€, avec les fonds européens qui nous auraient permis de financer une partie de ces investissements. Ça aurait eu peut-être plus de sens que sur l'investissement du collège de la Ponétie. En tout cas, ça aurait créé moins de dysfonctionnements ou de heurts dans la population.

Et puis, une touche quand même d'optimisme, c'est que peut-être que, dans la loi de finances, par la contribution qui va être nécessairement demandée à ceux qui ont plus, je pense que ça se réalisera de façon impérative, il y aura bien évidemment des économies qui seront réalisées, mais ça, il faut s'y attendre et ça n'impactera toutes les collectivités. En revanche, des recettes aujourd'hui peuvent être facilement trouvées, et il y a des propositions qui sont portées, notamment par le Parti socialiste, qui permettraient d'avoir des recettes supplémentaires pour faire face aux dépenses et à la réduction de la dette qui est imposée à notre pays.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. En même temps, je suis désolé, parce que j'ai dû mal m'expliquer. Ce n'est pas 15 M€ de DMTO. 15 M€ de DMTO, c'est les DMTO qui proviennent des transactions cantaliennes, mais auxquelles, quand vous avez 25 M€ qui sont mentionnés, il faut rajouter les 10 M€ de DMTO de péréquation. Donc 15 + 10, ça fait 25, et c'est ce qui est mentionné. Aujourd'hui, les DMTO, on s'aperçoit que, sur le temps long, on oscille entre 13 et 19 M€. Là, on cible à 15, et pour la péréquation, on cible à 10 sur le temps long. Donc on part sur une stabilité des DMTO à 25 M€ (15+10). Alors forcément, peut-être que celles-ci peuvent évoluer ; peut-être on peut tomber à 23, comme peut-être on peut passer à 27, donc ce sont des perspectives. Et sur 2026, on a déjà les 10 M€, on sait combien on va avoir, puisque c'est la péréquation de l'année d'avant. Donc ce n'est pas 10 M€ d'incertitude. Comme je le disais, les encaissements ne sont pas linéaires. Il nous reste encore novembre, et il nous reste décembre. Aujourd'hui, si on fait une projection sur les deux mois qui nous restent, on sera à 25 M€, avec la péréquation et la recette départementale. Aujourd'hui, si on a dit 15 M€, c'est qu'on espère les avoir. On a déjà touché dix versements ; il nous en reste deux à toucher. Si on avait 0, effectivement, on ne sera pas aux 15 M€, mais on n'aura pas 10 M€ d'écart, on ne sera pas à 5 M€, puisqu'on a déjà dû en toucher une bonne douzaine, j'imagine. Donc le risque n'est pas de 10 M€ dessus. Forcément, ce sont des simulations. Comme je l'ai dit, le marché de l'immobilier est sensible aux taux, est sensible à la conjoncture, donc effectivement, peut-être qu'on perdra 2 M€, peut-être qu'on en gagnera 2... L'idée, c'est d'être sur une certaine stabilité à ce niveau-là.

Donc là, je ne partage pas du tout votre préoccupation là-dessus, même si, effectivement, l'effet ciseaux existe. Comme je vous l'ai dit, on a une augmentation de charges prévisionnelles sur les trois ans de 5 M€ par an en termes de fonctionnement, et une prévision de recettes... Est-elle prudentielle ou excessive ? Je ne sais pas. On l'imagine à 2 M€, donc forcément, on a quand même un déficit de l'ordre de 3 M€ par an, donc cet effet ciseaux existe.

Et puis, sans rentrer dans de la politique nationale, j'ai bien compris que vous imaginiez des sources de recettes au niveau national en allant taxer les revenus les plus hauts. C'est une solution, mais ce qui est important aussi,

c'est d'arrêter l'hémorragie, de boucher les trous, et je pense qu'il faut qu'on arrête de taxer pour dépenser sans compter. À un moment donné, il faut rationaliser les choses – chose que nous faisons au sein de nos collectivités. L'État doit enfin prendre la mesure de la situation.

Quant aux investissements, effectivement, ce sont des choix politiques qui sont réalisés. Vous avez parlé du collège de la Jordanne. C'est la question que l'on se pose, effectivement. Et indépendamment, les enseignants font du bon travail, tout le monde fait du bon travail. Aujourd'hui, lorsqu'on regarde l'environnement ou autre, la question que l'on se pose, c'est « où faut-il investir ? Ne vaut-il mieux pas investir à la Ponétie ? ». Je rappellerai quand même que, sur la Ponétie, on a 6 M€ d'investissements qui sont de la transition énergétique. Indépendamment, c'est quelque chose qu'il faut faire, avec le soutien du FEDER, mais je pense que c'est où il faut investir, pour que, que ce soient les collégiens, que ce soient les enseignants, que ce soient les agents du Département, ils disposent d'un cadre, d'un outil, d'un site d'enseignement favorable. On a tendance à penser que c'est à la Ponétie.

Maintenant, la parole est à Gilles COMBELLE. Ensuite, Philippe FABRE, Didier ACHALME, Céline CHARRIAUD.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans vos propos liminaires, vous avez bien donné la feuille de route qui est la nôtre : le maintien de l'investissement, dans la mesure bien sûr de nos capacités ; le soutien aux communes et aux territoires ; le soutien au monde associatif ; et le soutien aux plus fragiles. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la présentation que vous avez faite, avant ces orientations budgétaires, de la situation qui est celle de notre collectivité : une présentation claire, sincère, complète, qui donne une vision lucide et objective de la situation financière de notre Département et de sa possible évolution. Notre collègue Pierre MATHONIER parlait d'une situation/une projection fictive, mais je parlerai plutôt d'une vision prudentielle – prudentielle dans nos projections. Est-ce que les projections sont fictives ? Effectivement, il faut bien qu'on prenne des données, qu'on se projette avec ce que l'on a, moi, je préfère avec un petit peu d'optimisme, mais avec beaucoup de prudence, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président. Aujourd'hui, on a parlé un petit peu de la situation au niveau national. La situation au niveau national, qu'est-ce que c'est ? Une espèce de train fou. On se demande s'il y a une locomotive, mais on ne sait pas où elle est. Des wagons, on ne sait pas s'ils sont tous raccrochés à cette espèce de convoi... On se demande même s'il y a encore des rails. On ne sait pas trop où l'on va, mais il n'empêche qu'on est obligé de faire avec et de se projeter un petit peu sur l'avenir.

Sur l'endettement, vous avez parlé très rapidement du sujet de l'endettement par habitant. Effectivement, on n'est pas dans les mieux placés, mais ça s'explique, et ce n'est pas ça qui est spécialement inquiétant. Sur nos communes, on a aussi ces ratios d'endettement par habitant. Qu'est-ce que ça veut dire ? Pas grand-chose. Ce qui est intéressant, c'est : quel est cet endettement ? À quoi il sert, ce qu'on en fait, et notre capacité à nous désendetter : c'est ça qui est intéressant. Aujourd'hui, le Département, contrairement à l'État, quand on emprunte, c'est pour des projets, c'est pour de l'investissement. C'est pour des choses qui sont bien concrètes sur notre territoire. On n'emprunte pas pour fonctionner.

Sur notre débat d'orientation budgétaire, vous l'avez dit, Monsieur le Président, cette année encore, on a fait le choix de stabiliser l'en-cours de la dette, ce qui est un choix tout à fait responsable et honorable, que nous avons fait. Effectivement, comment on poursuit nos trajectoires, nos projets, notre présence sur le territoire avec cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes ? C'est une question que je pose : est-ce qu'on continue à stabiliser notre endettement ? Est-ce qu'on a recours à un peu plus d'endettement qui risque d'augmenter nos charges d'emprunt ? C'est logique (il y a des intérêts, bien évidemment). Ce sont de vrais sujets, par rapport à la situation de nos territoires, du soutien que l'on a : notre présence en soutien auprès des communes, qui est essentielle, qui est reconnue. Mais on a aussi des besoins lourds. Les uns et les autres, nous avons pu le voir dans les rapports aujourd'hui, et dans ce que nous portons sur le territoire. Les collèges, on en a parlé, c'est un poste important de dépenses sur notre département. Tous les collèges du département. Aujourd'hui, on a une belle politique

d'investissement sur nos collèges, une politique d'investissement importante. Notre patrimoine, ce n'est pas rien. On a un patrimoine important que nous possédons. C'est la modernisation de nos bâtiments ; c'est le défi énergétique, etc., etc. L'action sociale : un fort poste de dépenses. On est en proximité avec les populations les plus fragiles et c'est notre mission. Donc la question, en tout cas, la question que je pose, c'est comment on peut continuer à être soutien à nos territoires, à nos communes, tout en exerçant nos compétences premières et en maintenant des marges de manœuvre nécessaires. L'endettement sert... C'est ce que je disais, on s'endette pour des projets – vous en avez parlé rapidement, Monsieur le Président : des projets immobiliers au soutien de l'économie, qui sont importants. C'est (vous l'avez dit) dit le campus universitaire ; c'est le pôle d'excellence microbiologie industrie innovation. Tout ça, ce sont des choix d'avenir, qui sont clairs, qui sont porteurs de vitalité sur le territoire. Donc, à nous de faire des arbitrages, des choix dans ces investissements, qui sont, pour certains, porteurs de beaucoup de sens ; d'autres, peut-être, ont un effet un peu moins durable sur l'attractivité... Voilà, tous ces arbitrages auxquels nous sommes confrontés. Il n'y a pas de réponse immédiate à tout ça, mais c'est bien des pistes de réflexion que nous avons, dans un contexte effectivement très, très contraint.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Effectivement, l'endettement, c'est une question qu'il ne faut pas éluder. On s'est désendetté de l'ordre de 17 M€ au cours des dernières années ; on voit le poids de la dette qui tend à augmenter. Aujourd'hui, on est, sur le marché, à des taux supérieurs. Les questions qu'il faut se poser, c'est « pourquoi s'endetter ? » et surtout « est-ce qu'on a capacité à prendre en charge le remboursement ? », ce qui est le cas effectivement aujourd'hui. Ceci dit, c'est à mesurer. On a des besoins, et puis il faut souligner que c'est à mesurer aussi envers les chantiers, puisque la commande publique est importante chez nous : c'est le soutien à l'économie locale. Le tout est d'arriver à l'équilibrer avec la charge d'intérêts que ça peut générer chez nous. C'est une question : on peut très bien imaginer, puisqu'aujourd'hui, ce que je n'ai pas dit, c'est que, dans tout ce flou national, on a, par exemple, la CNSA qui doit nous faire une notification de compensation, puisqu'ils ont modifié quelques critères, et donc on estime que cette modification peut générer une recette supplémentaire de 500 000 €, ou une dépense supplémentaire de 1 M€, en fonction des interprétations... On attend cette modification avec impatience depuis le mois de septembre. On peut imaginer que, si nous avions des recettes exceptionnelles que nous n'avons pas prises en compte à ce niveau-là, on pourrait les utiliser pour se désendetter. Pourquoi pas ? Ou est-ce qu'on les utilise en autofinancement pour l'investissement ? Tout ça est bien évidemment à voir, et le choix que nous avions fait jusque-là, c'était de dire « on stabilise l'en-cours de la dette », mais le débat peut être rouvert sur le sujet.

Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci. Je vais m'inscrire dans les pas de mon collègue Gilles COMBELLE, dont je partage, bien sûr, vous vous en doutez, l'analyse, parce que ce chemin qui est tracé par ces orientations budgétaires – chemin parsemé d'embûches, qui fait que, dans certains territoires, notamment, de nombreux Départements trébuchent, puisqu'ils ne sont plus en capacité de maintenir les aides aux territoires... Certains Départements font une année blanche ou suspendent tout simplement l'aide aux communes, aux communautés de communes. Nous ne sommes pas dans cette situation, même si je n'ose pas dire qu'on est encore dans une situation de soucis de riche, bien sûr, ce serait mal approprié. En tout cas, je me félicite que le Président FAURE trace un chemin. Un chemin qui, vous l'avez vérifié, atteste, même si les difficultés sont là et elles seront là l'année prochaine, au moment du débat d'orientation budgétaire... Je ne reviens pas sur le sujet du contexte national que tout le monde connaît bien, mais pour compléter ce qui a été dit, notamment sur un sujet qui préoccupe l'ensemble de nos collègues, le sujet des collèges et, notamment, les investissements importants que tu as bien voulu souligner, Gilles, sur l'ensemble de nos établissements scolaires. Effectivement, Pierre MATHONIER soulignait l'investissement sur le collège de la Ponietie et regrettait l'absence d'investissement sur le collège de la Jordanne, ce que je comprends

complètement... Enfin, je comprends, parce que Pierre MATHONIER est Maire d'Aurillac, et, dans ce cadre-là, le Maire d'Aurillac ne peut pas à applaudir la fermeture d'un établissement scolaire. Je ne le fais pas non plus, bien sûr, c'est évident, mais nous sommes, dans cette enceinte, dans un débat d'orientation budgétaire départemental, et donc ce n'est pas le sujet des orientations budgétaires de la Ville seule d'Aurillac. Tout cela pour rappeler ces engagements, ces investissements forts. Nous étions, il y a quelques mois, à Saint-Mamet, où 6,5 M€ ont été investis, ce qui fait que ce collège devient de plus en plus attractif (pour employer un mot à la mode), de telle sorte que, y compris les jeunes de Sansac-de-Marmiesse font le choix d'aller dans ce beau collège de Saint-Mamet. Les engagements que nous prenons sur les années à venir sur le collège de Laroquebrou, également 5 M€ d'investissement. À Pleaux, où là aussi l'argent est bien ciblé, parce que mutualisé avec la commune de Pleaux, c'est 3 M€. C'est à Ydes, chez notre collègue Alain DELAGE, où 1 M€ ont été réalisés pour l'isolation thermique. Et également 9 M€ sur ce collège de la Ponétrie, qui aura, à terme, la capacité d'accueillir 600 collégiens. Tout cela démontre la capacité, malgré les difficultés, de poursuivre notre investissement.

Et puis, certes, on nous reproche cet endettement, souvent à juste titre ; on nous dit « le Département du Cantal est un Département parmi les plus endettés ». C'est une réalité, mais cette réalité est due à notre démographie – et j'y reviendrai dans quelques instants. J'ai envie de dire, la dette, à partir du moment où on a la capacité de la rembourser, on pourrait même affirmer que c'est une vraie opportunité. Soyons plutôt lucides, optimistes : nous pouvons nous féliciter d'avoir ce courage, cette lucidité pour tracer un chemin. Vous avez même parlé de cap. Effectivement, je crois que nous avons cette capacité-là.

J'indiquais que ces orientations budgétaires doivent également se faire à l'éclairage de la démographie. Je me retourne vers La Montagne qui, ce matin, relatait la situation démographique de notre département, en indiquant que le Cantal fait partie des trois départements où il y a le moins de naissances. En 2024, 929 naissances dans le département du cantal. Or, ces 929 naissances, tout simplement, ce seront nos élèves de sixième en 2035... 929 : ce qui veut dire plus de 250 élèves en moins... Et encore, en considérant que tous ces élèves aillent dans l'enseignement public ; si j'enlève les 170 élèves de sixième des collèges privés, nous sommes à environ 400 élèves en moins. Donc, vous voyez que cette démographie... D'ailleurs, Pierre MATHONIER le soulignait, l'année dernière, lors du débat d'orientation budgétaire du 8 novembre : cette démographie est (je pense, et j'espère que vous partagez ce constat) vraiment l'élément pénalisant pour notre territoire, donc il faut sortir de ce déni démographique, pour envisager nos investissements, notre budget, dans une véritable lucidité.

Le choix qui est fait, qui peut se débattre, qui est contestable : nous avons fait le choix du maillage territorial et donc de tenter de maintenir ces collèges dans l'ensemble du département. Sophie BENEZIT s'est absenteé quelques instants, mais que deviendrait le territoire de Pierrefort sans son collège ? Que deviendrait Pleaux ? Que deviendrait Laroquebrou ? Cela est un choix, un choix politique, qui peut effectivement être contesté : c'est là l'intérêt de la démocratie.

Je veux également me féliciter qu'on puisse poursuivre nombre de nos politiques facultatives. Nous serons encore en capacité de poursuivre ce beau dispositif qu'est le Cantal Tour Sport. Nous voyons que nous sommes aux côtés, encore une fois, de la jeunesse, à travers le Pass Cantal qui monte en puissance et qui donc, mécaniquement, nécessite du budget supplémentaire. Et puis, aussi, encore une belle image : nous aurons la possibilité, à travers notre campus connecté, dès l'année prochaine, de réaliser la première année de médecine à Aurillac. Je crois que là, nous envoyons un message d'un territoire engagé, connecté, et je vois là une source d'enthousiasme.

Tout ça pour dire que, cher Président et chers collègues de la majorité, ce n'est pas une surprise, j'approuve et je me satisfais de ces orientations qui tracent un chemin – un chemin parsemé (je l'ai dit) d'embûches. Faisons en sorte collectivement que nous ne trébuchions pas.

Je terminerai en remerciant notre DGS, Sylvie JABIOL, et bien sûr l'ensemble des agents qui ont eu cette capacité de nous proposer aujourd'hui ce débat, qui se traduira dans un budget que nous aurons à voter dans le mois de

décembre. Tout ça est un travail remarquable, qui mobilise l'ensemble de nos agents, et je ne voudrais pas terminer sans souligner, puisqu'on parle beaucoup de collèges et d'investissement, l'excellent travail également de Jonathan BAlestier. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Souligner effectivement, sur l'endettement, l'idée de dire « on part sur un maintien de l'endettement », on part aussi sur un maintien du soutien aux collectivités. On peut toujours s'interroger à dire, effectivement, « est-ce qu'on le maintient ? Est-ce qu'on le baisse ? Est-ce qu'on l'augmente ? ». Ce sont des choix. Comme je le disais, aujourd'hui, si d'autres financeurs... Puisqu'on sent des tensions sur les financements de l'État au titre de la DETR qui aujourd'hui disparaîtrait, et qu'il y aura certainement un fonds ou autre, mais des financements de l'État en moins, est-ce que c'est à nous de compenser ? Ce sont des questions qui sont légitimes. Est-ce que nous avons la capacité à compenser ? Nous avons aussi des besoins en interne pour maintenir notre outil, le service public présent sur l'ensemble du territoire : il faut déjà penser à nos besoins propres. Ensuite, ce sont des curseurs que l'on fait bouger sur notre présence auprès des partenaires, qu'ils soient publics ou monde associatif, d'ailleurs. Cela influera directement sur notre endettement, mais c'est véritablement une question sur laquelle il faut qu'on planche pour se forger une politique.

Et puis, tu as parlé de la démographie. Effectivement, sur la population de jeunes, la seule solution pour l'inverser, parce que le Cantal est touché par le taux de natalité, mais qui touche en fait tout le pays en tant que tel... Nous un peu plus, parce qu'on est un département plus âgé : on est un des départements les plus âgés de France, donc, forcément, les taux de natalité sont encore moins favorables qu'au niveau national. Le seul moyen de pouvoir compenser ou de pouvoir limiter cet impact, bien évidemment, c'est de développer l'attractivité du territoire et d'accueillir de nouveaux arrivants, de nouveaux actifs sur le département. C'est ce que nous devons faire, et nous le ferons collectivement.

Maintenant, Didier ACHALME, Céline CHARRIAUD, Gilles CHABRIER et Valérie RUEDA.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose de lever un peu la tête, de sortir des chiffres et de dire que ce débat d'orientation (d'orientation !) n'est pas qu'un élément comptable, parce qu'au fond, il nous interroge sur notre responsabilité, sur ce que les Cantaliens attendent de nous. Que fait-on du Cantal ? Qu'est-ce que nous voulons pour le Cantal de demain ? On peut gouverner de façon à toujours être démagogue et accorder tout, tout de suite, sans regarder demain, ce qui se passera, ou au contraire on construit, on essaie d'établir des bases et d'avoir une ligne directrice forte. Je crois que notre majorité, aujourd'hui, fait un choix clair, qui s'engage pour demain, parce que nous sommes responsables du Cantal dans cinq ans, dans dix ans, dans trente ans : ce qu'on fait aujourd'hui aura de l'impact pour l'avenir.

Quand on finance La Ponétie, on l'a déjà dit, on prépare l'accueil de plusieurs générations d'élèves. Quand nous finançons les collèges (Saint-Mamet, je ne reviens pas dessus, etc., Laroquebrou, Pleaux), on affirme qu'un collège en milieu rural, c'est un lieu essentiel. Quand nous engageons pour le campus universitaire des sommes importantes, très importantes, nous affirmons que le Cantal doit rester un territoire d'études, où l'on va revenir une fois qu'on sera diplômé, où on va rester quand on sera diplômé à Aurillac. Quand nous finançons le pôle de microbiologie, on affirme que oui, dans le Cantal, on peut étudier, et d'ailleurs, il y a beaucoup d'étudiants qui viennent de l'extérieur. Moi, c'est ça qui me motive dans ma fonction aujourd'hui au Département, c'est d'avoir une ligne politique claire et de préparer l'avenir de ce département. Merci à tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention, qui me permet de préciser qu'on va bien au-delà de nos compétences. Lorsqu'on est (pour reprendre) sur le campus Simone-Veil, ça n'est pas notre compétence, effectivement : on a choisi/validé le fait d'investir 11 M€, qu'on aurait pu mettre sur notre désendettement, qu'on aurait pu mettre sur d'autres projets. C'est bien parce qu'effectivement, on estime que l'enseignement supérieur est indispensable pour les jeunes Cantaliens, mais est également important en termes d'attractivité sur le territoire, et notamment sur le bassin aurillacois. Lorsqu'on décide également d'intervenir sur le PM2I, là aussi, c'est un choix stratégique, un choix d'avenir, parce que nous n'avons plus de compétence d'un point de vue économique, mais ça nous a semblé essentiel d'engager ce projet d'investissement, ce qui veut bien souligner l'ambition de notre projet.

Céline CHARRIAUD, Gilles CHABRIER, Valérie RUEDA.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Dans le temps qui est celui de nos orientations budgétaires pour 2026, nous sommes tous attentifs à ce qui se passe au Parlement, bien entendu. Pour autant, on n'a absolument aucune incertitude – en tout cas, sur ce qui prévaut –, comme vous l'avez tous et toutes rappelé. De ce fait, les orientations budgétaires qui nous sont proposées sont des orientations, somme toute, pour notre part, responsables, réalistes, et qui s'attachent à des éléments qui sont pour la plupart connus, en tout cas garantis par rapport à la gestion actuelle de la collectivité départementale.

Moi, je rappellerai quand même (ça a été dit, mais) que les dépenses de fonctionnement sur le budget 2026 projeté, ce sera plus de 52 % de nos dépenses de fonctionnement globales. Aussi, dans les orientations budgétaires proposées, le fait de s'attacher sur la bonne gestion, le travail très fin qui est déjà engagé par les services, mais qui va se poursuivre, tel que vous l'avez présenté, c'est un travail qui paraît indispensable, parce que les marges de manœuvre de la collectivité vont être beaucoup liées à la gestion interne, la souplesse, l'aptitude à gérer tout un tas de dispositifs, et puis de la technique, de la technicité, ça va être aussi dans ces sujets-là que ça va se passer. Donc ça, c'est effectivement une orientation intéressante à approfondir.

Il est dit aussi, dans les orientations budgétaires, que notre capacité d'investir est proche du besoin, et elle est le résultat d'une saine gestion qu'il est prévu de poursuivre. C'est dans la droite ligne de ce que je disais tout à l'heure : effectivement, on peut en faire ce constat aujourd'hui. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, notamment en se comparant par rapport à d'autres collectivités départementales, qui certes n'ont peut-être pas les mêmes contraintes que les nôtres, notamment par rapport à la part sociale, mais dont acte : il se trouve que les ratios pour le Département du Cantal, quand bien même nous sommes un département fragile sur un certain nombre de points, on démontre qu'on est tout à fait en capacité de ne pas être dans des situations d'hyperfragilité, et ce n'est pas lié à notre démographie, et ce n'est pas lié à d'autres effets. Il y a aussi une question de gestion. Et je soulignerais qu'on peut quand même tous s'en féliciter, en remercier tous ceux qui en sont acteurs et inviter à ce que ça se poursuive, parce que c'est ce qui nous permet aujourd'hui de ne pas avoir, dans ces orientations budgétaires aussi, de coupes dans les politiques, notamment les politiques facultatives. En cela, ça nous convient de poursuivre dans cette logique.

Et par rapport aux investissements, vous l'avez souligné, qui sont prévus avec des priorités, s'il y avait des capacités supplémentaires qui étaient dégagées par des choses qui ne sont pas votées aujourd'hui à l'échelle nationale, ou par des effets de gestion extrêmement positive à venir, nous souhaiterions effectivement qu'une attention certaine soit portée sur la sécurité des ouvrages d'art, notamment sur le réseau routier. Je sais que vous l'avez en tête, mais on a effectivement des besoins qui sont énormes, de façon à pouvoir garantir la sécurité des Cantaliens et des visiteurs sur nos routes. Il sera, je pense, absolument nécessaire de pouvoir y déployer des moyens d'investissement certains. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. C'est sûr que, si nous arrivions à avoir des recettes exceptionnelles, je disais « est-ce qu'on les met sur du désendettement ? Est-ce que c'est sur des investissements d'avenir ? Ou est-ce que c'est sur la sécurité, notamment sur notre patrimoine routier, en particulier les ponts ? ». Je vous disais qu'on en avait à peu près 1 000. Si, globalement, ce sont quand même des ouvrages qui sont suivis, l'entretien est plutôt satisfaisant, il n'empêche, comme on l'a vu récemment, qu'on peut avoir des ponts qui présentent des faiblesses, parce que les utilisations ont complètement changé au fil du temps. On a du matériel qui est plus large, qui est plus lourd, avec des trafics qui sont supérieurs en fonction des territoires, et il faut peut-être effectivement le prendre en compte. Donc certainement un besoin d'investissement à terme, de remise à niveau, de sécurité, de nos ouvrages d'art : un programme est certainement à imaginer.

Maintenant, sur la rationalisation, le dégagement des marges, on a vu qu'en termes de recettes nationales ou extérieures, somme toute, c'est limité. On ne voit pas aujourd'hui de recettes exceptionnelles arriver. Donc, les marges de manœuvre, on peut les dégager en rationalisant notre fonctionnement. C'est un travail de tous les instants qui est demandé aux services, en lien avec leurs élus : ça doit être un questionnement permanent. Ceci dit, bien évidemment, il y aura des limites à l'exercice à un moment donné. Si la situation devait perdurer et si le gouvernement venait à nous demander des efforts inconsidérés, il y aurait peut-être nécessité de revoir nos politiques. J'espère qu'on n'en arrivera pas là, et que chacun gardera raison sur le sujet.

Je passe la parole maintenant à Gilles CHABRIER, et ensuite Valérie RUEDA.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Je ne vais pas revenir sur le contexte national, même si, là encore, on pourrait dire plein de sujets, notamment l'incertitude qui court actuellement, et je pense que ça va perdurer un petit peu. L'impact financier sur la collectivité, bien sûr, sur les différents transferts. Au-delà de ça, c'est plus une ambiance générale qui est déplorable, notamment, on le voit, Philippe en a parlé, au niveau des naissances. On parlait des naissances sur le département, mais sur le plan national, c'est 20 % de naissance en moins. Donc vous imaginez la répercussion sur notre département. C'est moins de 1 000 enfants qui sont nés en 2024 – je ne veux pas ressasser les chiffres, mais ça crée vraiment quelque chose d'assez désagréable, dans le sens où, si la jeunesse (et les mauvaises langues diront « le peu de jeunesse qu'il nous reste ») ne fait plus d'enfants, ça veut dire qu'ils ne sont pas heureux. S'ils ne sont pas heureux, c'est qu'il n'y a pas d'investissement, ça veut dire que les DMTO automatiquement auront des répercussions... Il y aura un enchaînement qui fera que peut-être, on aura une certaine crainte.

Au-delà de ça, le Conseil départemental, bien sûr, a une certaine dynamique au sein des collectivités, et on ne l'a pas souvent relevé, mais c'est une dynamique auprès des territoires, des communes partenaires du Département... On parle souvent du conseil qu'apportent les services du Département auprès des communes. Je pense, notamment à l'eau, à l'assainissement, un sujet dont on a dernièrement parlé sur le dossier de développement durable qui a été proposé à la session dernière, le logement qui est un sujet important sur le territoire, où le Département, en partenariat avec les collectivités, amène une vraie dynamique. Tout ça, c'est à relater, parce que ça amène aussi de l'économie sur le territoire, et l'économie automatiquement entraîne une dynamique.

Donc les orientations budgétaires, oui, il y a des choix qui ont été faits sur des investissements, et on ne va pas revenir sur l'investissement des collèges, qui est essentiel, parce qu'on avait un état bâti négatif sur l'ensemble de nos bâtiments. Et là, depuis maintenant le début du mandat, on a une vraie restructuration des bâtiments, et ça, c'est important de pouvoir le souligner. Il y a encore beaucoup d'investissements sur la partie bâti, qui amènent une politique environnementale : tout ça, c'est dans la dynamique actuelle.

Je ne reviendrai pas sur la restructuration du Lioran, qui est aussi en partenariat. Et, comme l'a souligné Didier ACHALME en début de séance, c'est du partenariat avec les autres collectivités, que ce soient les communautés

de communes et les communes du territoire. Donc, là aussi, ça s'entraîne une dynamique. Le Département est une locomotive sur laquelle on arrive à fédérer tous les acteurs du territoire. Donc c'est une orientation budgétaire avec des choix politiques qui ont été faits, qui vont pour le réaménagement territorial, mais qui accompagnent aussi les Cantaliens, et je relance un peu le sujet du logement, qui me tient assez à cœur : je crois qu'il y a beaucoup de choses qui amènent de l'attractivité sur notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. Rappeler simplement, en termes de natalité, qu'en 2022, c'étaient 1 043 naissances ; en 2023, on était tombé sous les 1 000, on était aux alentours des 980 ; et là, on est à 924, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Comme je le disais tout à l'heure, ça suit la démographie nationale, même si c'est un peu plus amplifié chez nous, mais ce n'est pas forcément une bonne nouvelle. Simplement pour dire – et ça permet de préciser – que, pour nos orientations, on a bien changé de stratégie concernant les collèges, en termes de travaux, puisqu'on avait l'habitude de réaliser des travaux de manière éparpillée, non coordonnée sur l'ensemble des collèges. C'était une chaude par-ci, c'étaient des menuiseries par-là... Aujourd'hui, ayant peu de moyens et voulant être plus efficient, pour pouvoir bénéficier de fonds européens, il faut être en mesure de faire une opération globale sur un établissement. L'intérêt, c'est que ça nous permet de mobiliser ces fonds, qui sont, on l'a vu tout à l'heure, en augmentation considérable sur les cofinancements, ce qui veut dire que l'euro que nous dépensons vaut 1,40 € ou autre, et on a intérêt à cibler ces opérations-là. Donc on met ces opérations en prioritaire. L'inconvénient, c'est qu'on ne peut pas intervenir sur l'ensemble du territoire en simultané, ce qui nécessite de faire des priorités, mais là, on peut souligner aussi l'efficience de notre service Bâtiments en la matière, puisqu'on a mené plusieurs opérations exemplaires de ce côté-là, de même que sur les routes. J'en profite aussi : aujourd'hui, on a certains programmes routiers où on peut bénéficier de financement de la Région, dans le cadre du Pacte Cantal. Bien évidemment, ces itinéraires qui sont identifiés sont prioritaires dans la réalisation, parce que, là aussi, un euro que l'on investit va se transformer par deux euros de travaux. Il est donc important pour nous, lorsqu'on a peu de moyens, de les utiliser au maximum.

Valérie RUEDA, et ensuite Marie-Hélène ROQUETTE.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Beaucoup de choses positives et négatives ont été dites. Moi, j'ai envie d'être positive, déjà, pour commencer, parce que, s'il est vrai que le taux de natalité en France – et notre département s'inclut là-dedans – baisse (les femmes, les couples font moins d'enfants), en revanche, et dès le début de ce mandat, on a souhaité travailler sur l'attractivité de notre territoire. Et aujourd'hui, ce qu'on constate au niveau de l'agglomération, c'est que le solde migratoire est maintenant positif et on compte à peu près plus de 1 000 personnes arrivées depuis 2020.

Ensuite, à la lecture de ce qui a été dit par plusieurs d'entre vous et plus particulièrement par Monsieur FABRE, je ne voudrais pas qu'il y ait un malentendu. C'est-à-dire que le maillage du territoire par rapport à l'éducation et aux collèges nous paraît primordial. Donc ce n'est pas opposable par rapport aux revendications que nous avions par rapport au collège, et je pense qu'il serait délétère d'opposer nos territoires. Effectivement, quand on voit que 9 M€ peuvent être investis et pourront être investis sur le collège de la Poniette, on peut déplorer que ce n'ait pas été fait ou que ce n'ait pas été envisagé pour le collège de la Jordanne. C'était quelques précisions que je souhaitais faire par rapport à ce qui avait été dit.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Simplement pour répondre brièvement, c'est vrai qu'ici, on réfléchit au niveau du département, donc ce que je crains ou ce que je n'espère pas... Je suis très content qu'il y ait +1 000 habitants en solde migratoire sur la communauté d'agglomération, mais j'espère que la migration ne vient pas de Mauriac ou de Saint-Flour, qu'elle est beaucoup plus large que ça, parce qu'au niveau départemental, si on est à zéro, on n'aura pas beaucoup

avancé. Mais effectivement, tout le monde doit s'y mettre et faire un travail collectif pour favoriser ce solde migratoire. D'ailleurs, on s'était tous félicités, en janvier dernier, des 178 Cantaliens supplémentaires qui avaient été enregistrés par l'INSEE, même si c'était quand même symbolique par rapport au modèle de calcul, mais c'est un bon signal, parce que, d'habitude, on était toujours négatif. Ça, j'ai tendance à dire que c'est un travail collectif qu'il convient de continuer.

Après, sans rentrer dans le débat sur les collèges, mais au niveau financier, on a des divergences, parce que vous pouvez dire « les 9 M€ consacrés à la Ponétie, vous auriez pu les investir sur un autre établissement, à la Jordanne », oui, mais ce qui voulait dire que je ne ferais pas la transition énergétique sur la Ponétie, parce qu'il m'en faudrait 6 supplémentaires. Il m'en faudrait 15, en fait. Donc le choix, effectivement – et là, je conçois que le choix puisse être divergent –, c'est de dire : aujourd'hui, il nous semble préférable d'investir sur ce collège-là, parce qu'il y a un environnement favorable. Déjà, nous avons la place ; on se situe au milieu d'un complexe sportif qui est très large ; il y a des facilités d'accès en termes de transports, etc. Mais chacun peut avoir ses propres arguments. Ça ne remet pas en cause l'investissement, la compétence, la capacité des enseignants, du personnel ou autres, à s'investir auprès des enfants. C'est simplement, là, un choix en termes d'infrastructures et d'investissement.

Marie-Hélène ROQUETTE.

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Moi, je voulais souligner la vision portée par nos orientations budgétaires, et la construction de chacun des budgets. Cette vision, c'est bien celle (comme on l'a souligné plusieurs fois) d'un équilibre territorial : chaque bassin de vie est indispensable ; aucun territoire n'est mis de côté, le côté urbain, comme le côté rural. L'important, c'est d'être cohérent sur l'avenir que l'on porte tous ensemble, avec ce besoin d'attractivité, qui est notre cheval de bataille depuis plusieurs années maintenant. Je parle aussi de la volonté de viser l'avenir. On a parlé de celui de nos collèges, de l'investissement sur le besoin de soutenir le campus universitaire, ce qui veut dire qu'on croit réellement en demain. Et puis une cohérence sur aussi l'accueil que nous faisons – alors, je parle de mon sujet de prédilection, mais le sujet de santé, qui est un sujet l'on a pris à bras-le-corps volontairement, et où on a un besoin de cohérence pour accueillir correctement ces nouveaux médecins que nous cherchons avec énergie, de leur proposer aussi un cadre de vie qui soit dynamique et qui leur donne réellement envie de rester dans nos territoires. Je crois que nous avons vraiment porté, avec le travail présenté aujourd'hui, une vision de modernisation, de diversification, en particulier, par exemple, sur la station du Lioran, mais le soutien de l'activité, de l'accueil et de l'attractivité sur l'ensemble de notre territoire.

Je voulais simplement souligner et vous remercier pour cette énergie très transversale, qui a été présentée aujourd'hui.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Simplement rappeler (effectivement, on ne l'a jamais dit formellement, mais vous l'avez bien expliqué) la nécessité d'avoir un développement et une intervention très harmonieuse et très homogène sur l'ensemble du territoire, parce qu'on n'arrive à faire progresser le Cantal, bien évidemment, que si on ne laisse aucune commune, aucune intercommunalité de côté. Ça, c'est important, et je crois que tout le travail qui est fait au niveau santé est essentiel aussi, même si on ne va pas révolutionner les choses. On essaie de compenser. On essaie de corriger, autant que faire se peut. On le fait en lien avec les organisations professionnelles, avec l'Ordre des médecins ou autre. Sachez quand même (on ne le sait pas forcément, mais) qu'on parle souvent des médecins forcément, en termes de santé, mais, sur le centre de santé de Ydes, on a recruté une sage-femme, aussi. Donc on essaie d'élargir notre palette d'intervention, de s'adapter au mieux aux territoires, mais ça n'est qu'un outil supplémentaire.

Ça ne remplacera jamais l'initiative... La médecine en France était, et est toujours, assise sur l'activité libérale : là, c'est une corde de plus à l'arc, mais on essaie de le compenser comme on peut.

On va peut-être s'en arrêter là, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Je me satisfais de la libre parole que tout le monde a pu avoir. On a vu qu'on avait des sujets encore qui sont à traiter, des questions sur l'endettement, jusqu'où on va, pourquoi et la capacité à s'endetter, bien évidemment dans un climat qui est incertain et qui le restera quoi qu'il en soit. C'est vrai que la prochaine stabilité pourrait éventuellement intervenir à l'orée 2027, avec un nouvel exécutif à ce moment-là, mais d'ici là, on peut quand même s'interroger sur les signaux qui peuvent être envoyés du national. On espère simplement que le bon sens restera, qu'on arrêtera de nous transférer ou de nous créer de nouvelles dépenses, et puis que les signaux qui seront envoyés génèrent un peu de confiance, que ce soit auprès des entreprises pour refaire de l'investissement et de l'emploi, que ce soit auprès des ménages pour acheter quelques immeubles ou autres, qui nous permettront de générer de la recette, et d'enthousiasmer les projets que l'on peut porter auprès du territoire. Donc, même s'il y a des incertitudes, je crois que le message, c'est un message d'avenir qu'il faut que l'on porte, et une volonté réelle, mais tout ça dans la rigueur budgétaire, parce que c'est elle qui assurera un avenir pour les projets qu'on peut conduire.

Il me reste à vous remercier de votre participation et de l'échange cordial que l'on a pu avoir sur ce débat. Maintenant, rendez-vous au vote du budget. Ce sera mi-décembre. Peut-être sera-t-on amenés à intégrer quelques nouvelles, si nous avions des nouvelles d'ici là. Merci.

Fin de la séance publique à 12h47.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 7 novembre 2025 adopté par l'Assemblée départementale le 12 décembre 2025.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance



Marie-Hélène ROQUETTE